

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



ON PARLE BEAUCOUP DE NOUS,
ON NOUS MONTRE DU DOIGT
MAIS FINALEMENT C'EST PARCE QU'ON
NE NOUS CONNAÎT PAS
NOUS SOMMES DES AMOUREUX DE LA NATURE
ON LA COMPREND, ON LA RESSENT,
ON LA CONNAÎT PAR CŒUR
ET POUR ELLE, ON NE COMPTE PAS NOS HEURES
NOUS SOMMES CEUX QUI
AIDENT À ENTREtenir LES ESPACES NATURELS
ON SAIT QUE LE TRAVAIL EST IMMENSE
MAIS NOTRE DÉVOUEMENT EST BIEN RÉEL
NOUS CONTRIBUONS, QUOI QU'ON EN DISE,
À LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ
NOUS SOMMES FIERS, PASSIONNÉS,
DÉVOUÉS, BÉNÉVOLES,
CONCERNÉS

NOUS SOMMES
CHASSEURS



SOMMAIRE



1

DÉFENDRE LA CHASSE

Sécurité : Tendre vers le risque zéro, une préoccupation permanente	18
Boîte à outils : La FNC sur tous les fronts	22
Patrimoine : Chasses traditionnelles : Le conseil d'État persiste et signe	24
Gestion adaptative : Une pièce en trois actes	25
Le Comité Guillaume Tell et la FNC en totale synergie	27

Entretien avec Willy Schraen	3
Les Temps forts de l'année 2022	6
Les Chiffres clés 2022 de la FNC	8
L'écosystème de la FNC en 2022	10
Le Bureau et le Conseil d'administration	12
Les Permanents de la FNC	14

2

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ

Éco-contribution : L'impact des premières réalisations enfin chiffré	32
Éco-contribution : La FNC mène des projets variés et fédérateurs	34
Innovation : Vol de croisière pour les radars ornithologiques	36
Migration : Les chasseurs investis dans des études scientifiques via la pose de balises GPS	38
Génomique : La FNC au top de la connaissance des espèces par la science	40
Grand Tétras : La génétique « meilleure » que l'humain	41
Life perdix : L'expérience des chasseurs français mise en avant au niveau européen	42
Biodiversité : Les chasseurs en première ligne sur la haie	43
Biodiversité : la FNC impliquée mais sceptique sur les stratégies déployées	45
Directive nitrates : La FNC en première ligne pour la défense de la biodiversité	46



3

COMMUNIQUER ET SOUTENIR LE MONDE DE LA CHASSE

Communication : Une stratégie offensive pour montrer le rôle positif de la chasse	50
Biodiversité : Première édition du tableau de bord	52
Informatique : Une refonte profonde des applications métier	54
Pratique : La base de données scientifique nationale couvre plus de 300 espèces	55

4

ÊTRE UN ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

Sanitaire : Influenza aviaire : face à une situation inédite, une mobilisation continue de la FNC	58
Sanitaire : La peste porcine à nos portes : les chasseurs réactifs et compétents	60
Grands prédateurs : Le groupe de travail de la FNC en action	63
Viande de gibier : Clap de fin réussi pour le projet MCDR venaison	64
Événement : Atelier national venaison : quels leviers pour le développement des filières ?	66
Dégâts de grand gibier : L'Etat à l'écoute	67
Forêt : Une année 2022 d'intenses discussions	69



« IL FAUT RÉTABLIR LA VÉRITÉ SUR NOTRE PRATIQUE ! »



WILLY SCHRAEN,
Président de la Fédération
Nationale des Chasseurs

Quel bilan faites-vous de l'année 2022 ?

Willy Schraen : 2022 a été une année électorale. C'est dans ce contexte que nous avons, à la FNC, accueilli des candidats à l'élection présidentielle dans le cadre de notre Congrès qui s'est déroulé, à Paris à 20 jours du premier tour. Nous avons joué notre rôle en organisant cette audition face aux 400 chasseurs présents à la maison de la chimie. C'est un moment important pour une Fédération comme la nôtre. Quelle est la vision des candidats pour la chasse, la ruralité et la biodiversité ? Telle a été la question que

la chasse française leur a posé. Se sont prêtés au jeu (dans l'ordre de leur prise de parole) : Paul-Henry Hansen-Catta, représentant de Marine Le Pen, Jean Lassalle, Valérie Pécresse, Eric Zemmour, Fabien Roussel et Marc Fesneau, représentant d'Emmanuel Macron. On connaît la suite.

2022 a été aussi celle de ma réélection à la tête de la FNC avec 94,38 % des suffrages exprimés pour la liste que j'ai conduite. Cette élection témoigne d'un profond renouvellement des élus de la chasse française, ce qui est très positif. On ne dénombre pas moins de 15 nouveaux membres sur un total de 27 élus au Conseil d'administration de la FNC, avec, pour la première fois, une femme qui y siège, signe que la féminisation de la chasse est une réalité. Ce deuxième mandat s'inscrit clairement pour moi sous le signe de la compréhension et de l'acceptabilité de tous nos modes de chasse pour l'opinion publique. Ce temps fort de la vie démocratique de la FNC a été aussi l'occasion pour moi d'appeler à la cohésion du monde de la chasse. Ce qui nous lie doit être plus fort que ce qui nous divise quelquefois.

“ *Ce qui nous lie doit être plus fort que ce qui nous divise* ”

La situation politique actuelle avec une Assemblée nationale sans majorité absolue ne permet plus au monde de la chasse de nous diviser de façon stérile. C'est un luxe que l'on risque de payer au prix fort. Chaque projet de texte de loi, se rapportant de près ou de loin à la chasse, à l'élevage et à la ruralité, sur fond notamment de défense du bien-être animal, présente pour nous un risque politique. Il faut en être conscient. Mais, n'oublions pas que nous avons aussi des amis partout sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Dans ce contexte, nous devons aussi conforter nos liens avec les différents acteurs du monde rural et poursuivre notre travail avec l'Alliance des sports et loisirs de nature dont nous sommes co-fondateurs notamment sur les questions de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs. A ce titre, il faut saluer le respect de l'engagement pris par Emmanuel Macron alors candidat en avril 2022, dans sa lettre aux chasseurs, de ne pas toucher aux samedis et dimanches chassés.

S'il fallait souligner deux points forts ?

Willy Schraen : Parlons d'emblée, de ce qui intéresse plus que tout : la sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non-chasseurs. Nous n'avons pas attendu le législateur pour agir sur les enjeux liés à la sécurité. Sans l'aide d'aucune instance, que ce soit notre ministère de tutelle ou notre parlement, nous avons fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalée par aucune corporation. Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme en excluant tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, c'est pourquoi nous avons réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse, en 20 ans seulement et même par 5 ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que nous avons, dans le même temps, multiplié par 5 le nombre de coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier !



L'équipe de la FNC autour de Willy Schraen

Avons-nous décidé, pour autant, de nous arrêter là ? Sûrement pas !

Tous ensemble, nous avons décidé d'aller encore plus loin en mettant en place une formation obligatoire des chasseurs, tout au long de leur pratique, pour continuer le combat que nous menons chaque jour de chasse pour tendre vers le zéro accident. D'ailleurs, je note qu'à la suite de cette formation, nous sommes descendus sous la barre des 100 accidents.

En effet, la saison dernière, nous avons eu 90 accidents, dont 8 mortels. La saison dernière, sur ces 8 personnes, deux non-chasseurs sont malheureusement décédés. Voici le vrai chiffre qui fera foi devant l'Assemblée nationale alors qu'une proposition de loi EELV a été déposée pour interdire notre pratique le weekend, les vacances scolaires et les jours fériés.

Les écolo-animalistes décomplexés et déconnectés rouvrent régulièrement la boîte de Pandore de l'interdiction de la chasse le dimanche. On sait que ces malheureux accidents sont toujours le fait d'erreur humaine, qu'il est hélas possible de commettre un autre jour de la semaine !

Interdire la chasse le dimanche c'est comme interdire le ski l'hiver quand il y a de la neige ! C'est absurde ! D'ailleurs, aucune fédération de sports et loisirs de la nature ne le réclame. La FNC discute avec ses homologues des sports et loisirs de la nature, fédérés au sein de l'Alliance, depuis des années. Il n'y a pas de tabous entre nous. En 2022 deux réunions se sont tenues, en juin et en septembre.

Dans le plan de sécurisation de la chasse présenté le 9 janvier, la secrétaire d'Etat n'a pas cédé aux sirènes de ceux qui veulent la disparition de notre pratique rurale très populaire. L'idée sous-jacente de ces censeurs verts est de partager la nature par jours et par activités ! Ce qui n'est pas acceptable pour ceux qui la pratiquent, ensemble et avec respect.

Les mesures annoncées par la secrétaire d'Etat, sont dans la droite ligne de ce que la FNC défend et met en place sur le terrain de manière concrète. Cependant, le pragmatisme doit dicter la mise en place de ces nouvelles mesures dans l'objectif de tendre vers le zéro accident. J'y veillerai.

L'année dernière, il y a eu dans ce pays plusieurs dizaines de milliers de collisions entre des voitures et des grands animaux. Ces mêmes collisions ont provoqué plusieurs dizaines de blessés très graves et de morts. On imagine les conséquences d'une interdiction de la chasse le dimanche, les jours fériés et les vacances alors qu'il faut faire baisser la pression du grand gibier, qui prolifère.



Fin septembre 2022, j'ai rencontré le Président de la République, Emmanuel Macron, au sujet notamment des dégâts agricoles payés intégralement par les chasseurs. La facture est de plus en plus salée du fait notamment des conséquences de la guerre en Ukraine. Je l'ai dit au Congrès de la FNC en mars 2022, ce n'est plus possible de faire reposer sur les seuls chasseurs cette responsabilité issue d'un système vieux de 50 ans. Si aucune solution n'était trouvée, j'appelais les FDC à ne plus payer tant certaines sont exsangues financièrement avec cette charge.

Le plan de résilience annoncé par le gouvernement pour aider les activités impactées par cette guerre s'applique à cette problématique de la hausse des barèmes 2022 à la suite de l'augmentation des cours des grandes cultures. Les modalités ont été discutées durant l'automne 2022 pour déboucher sur la signature de conventions individuelles, en décembre, entre l'Etat, chaque fédération et les fonds d'indemnisation (dans le cadre du droit local) avec la détermination d'une enveloppe par département.

Ainsi, l'ensemble de ces enveloppes départementales du Plan de résilience constitue un total de près de 18,6 M€. Je me félicite de l'aboutissement de cette demande de la FNC appuyée par notre réseau fédéral. Nous avons travaillé en bonne intelligence avec les services de l'Etat aussi bien au niveau national avec le ministère de l'Écologie, qu'avec les services déconcentrés de l'État et les fédérations des chasseurs.

En parallèle, 2022 a été l'année de la poursuite des discussions avec l'Etat vis-à-vis de l'accompagnement financier nécessaire pour mettre en œuvre le projet d'accord national établi avec le monde agricole début 2021. Cet accord vise à une réduction de 20 à 30 % des surfaces de dégâts causés par les sangliers avec une réforme de l'indemnisation d'ici trois ans. Nous avons donc une proposition de soutien sur 3 ans, de l'Etat, avec des montants dégressifs, soit 25 M€ en 2023, 20 M€ en 2024 et 15 M€ en 2025.

Ces sommes sont subordonnées à la traduction réglementaire de l'accord avec le monde agricole qui propose notamment des outils de gestion supplémentaires mais aussi des engagements de la part des fédérations des chasseurs, dans sa mise en œuvre sur le terrain, afin d'atteindre l'objectif. Force est de constater que l'année 2022 a été celle d'une avancée notable de ce délicat dossier dégâts grâce à notre mobilisation.

“ *Il est de notre devoir de nous mobiliser* ”

Il faut continuer à échanger de manière constructive avec le monde agricole en renforçant nos liens et nos travaux en partenariat dans les départements.

Vos points de vigilance pour 2023 ?

Willy Schraen : En quelques mois, la chasse est devenue un sujet de polémique politico-médiatique, ce qui favorise hélas tous les excès et tous les faux procès !

Dans un tel contexte, lorsque je vois que les incidents de chasse- je dis bien incidents- font l'ouverture des JT aux 13 h ou aux 20 h, je m'interroge. Sans tomber dans le complotisme, force est de constater que les relais existent entre certains journalistes et le monde politique dans un but commun, celui de décrédibiliser la chasse et les chasseurs ! Faire de l'audience pour les uns et être visibles pour les autres ! Je pense évidemment aux Verts et à LFI. Opposer pour mieux régner et gesticuler pour mieux exister, tel est l'adage de l'extrême gauche et des Verts.

La seule solution envisagée par ces « anti-tout » est de supprimer ce qu'ils considèrent, à

tort, comme le problème. Cette radicalité qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire, est dangereuse.

De nombreuses propositions de lois ont d'ailleurs déposées pour limiter, voire, interdire notre passion. Mais, ne nous y trompons pas ! Ceux qui sont dans l'œil du cyclone aujourd'hui, laisseront hélas la place à d'autres... demain, car c'est bien cela que nous réserve l'avènement de l'écologie radicale.

Face à cette radicalité qui s'exprime souvent via l'action de groupuscules, j'ai déposé une pétition au Sénat, pour la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations utilisant des moyens illégaux contre des activités légales. Elle a recueilli les 100 000 signatures requises. Le rapport qui vient d'être diffusé à la suite de la mobilisation des chasseurs, souligne qu'il n'est pas acceptable que des associations qui commettent des infractions bénéficient indirectement d'un soutien public, via la réduction d'impôt pour les dons. C'est un premier pas important.

Dans ce contexte, le virage que pourrait prendre notre pays s'il cède aux sirènes des « anti-tout » m'inquiète. Cette France des libertés nous est enviée dans le monde entier. Le « vivre ensemble » sur nos territoires ruraux est menacé mais nous ne sommes pas seuls dans cette bataille. Si nous trouvons la force d'unir la ruralité et de combattre tous ensemble, alors nous gagnerons. Déjà, la ruralité unie s'est mobilisée au travers de manifestations pacifiques pour la défense de nos modes de vie. Je pense évidemment aux chasses traditionnelles.

Alors que l'apport des populations autochtones dans la protection des écosystèmes a été mis en avant lors de la COP15 sur la biodiversité, les chasses traditionnelles ont été suspendues. Les quelques milliers de chasseurs qui pratiquaient encore ces chasses dans le respect des gestes et des traditions de leurs ancêtres, ne sont pas si éloignés de la culture de ces populations qui sont considérées comme de véritables "gardiens de la nature" par les Organisations mondiales.

La FNC ne lâchera rien !

Les années qui viennent seront capitales pour l'avenir. Nous le savons tous ! Dans ce contexte, l'Europe dans ce qu'elle a de plus sectaire et bureaucratique, devrait cesser de nous mettre des bâtons dans les roues.

Bruxelles a la main-mise sur de nombreuses décisions qui impactent les pratiques de la chasse et les traditions qui y sont liées. C'est un constat. Et, ce n'est pas être anti-européen que de l'affirmer.

“ L'Europe doit cesser de nous mettre des bâtons dans les roues ”

Les oiseaux que nous pouvons chasser, le calendrier des saisons de chasse, les méthodes de chasse y compris celles qui font partie de notre identité rurale et de notre patrimoine national, c'est Bruxelles. Les armes à feu et les munitions que nous pouvons utiliser, c'est encore Bruxelles. Sans oublier la définition des zones protégées, nouveau no man's land érigé en Eldorado écolo. Tout cela dépend du bon vouloir de quelques fonctionnaires européens qui théorisent la nature et considèrent la chasse comme l'une des principales menaces pour la biodiversité malgré les preuves manifestes du contraire. C'est dans ce climat préoccupant que la Face (European Federation for hunting and conservation) qui représente l'intérêt des chasseurs européens, a lancé en 2022 une pétition - Sign for hunting, donnez un avenir à la chasse -, pour dire stop à cette ingérence. Exigeons le respect de ce patrimoine rural et culturel. Les instances européennes doivent cesser leur diktat sur la chasse et le mode de vie des ruraux.

Votre vision pour 2023 ?

Willy Schraen : Résolument positive. Le combat finit toujours par payer quand il est juste. Prenons l'exemple de la venaison. Promouvoir la venaison française pour la rendre plus accessible aux consommateurs français, est mon objectif depuis mon élection à la tête de la FNC. Pourquoi ? parce que ce sujet de la viande de gibier intéresse bien au-delà des seuls chasseurs. En effet, cet aboutissement de l'acte de chasse doit être au cœur de notre stratégie de reconquête de l'opinion publique. Manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs !

La FNC a remporté en 2018 l'appel à projets de mobilisation en faveur du développement de filières de proximité de viande de gibier (MCDR Venaison) qui a pris fin en 2022. L'atelier national qui s'est organisé à Paris avec tous les partenaires en novembre 2022 est l'une des actions prévues par ce projet visant à partager et faire le point des connaissances et expériences acquises tous ensemble.

Cette journée, qui a regroupé plus de 100 personnes, avec la venaison comme vecteur de développement rural et d'image positive pour la chasse, en est la preuve. Nous avons réussi à faire bouger les lignes, à structurer des filières de proximité. Au départ 8 sites pilotes avaient été identifiés. Notre travail a consisté à animer et renforcer le développement de ces sites pilotes, de partager les expériences tout en assurant des missions d'expertise sur les points bloquants.

“ Manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs ! ”

Nous sommes avec la valorisation de la viande de gibier dans l'air du temps. Cette viande répond aux nouvelles attentes du consommateur. Il est devenu locavore. Il a compris qu'aller chercher des produits alimentaires, quelquefois à l'autre bout du monde, ou même de la France, n'est pas forcément une bonne idée pour la planète. Développer ces filières de valorisation de la venaison est un formidable atout économique et social pour nos territoires ruraux

Bien que ce projet MCDR venaison se termine, notre mobilisation va se poursuivre, car elle est capitale pour l'avenir de la chasse et son acceptation par la société.

Le sens du vent peut changer. Il peut même tourner en notre faveur. La politique du pire qui joue sur les peurs et la stigmatisation, n'est jamais bonne conseillère. La chasse a encore de beaux jours devant elle à condition de jouer collectif et de s'assumer en tant que telle.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

2 février

Sécurité : audition de Willy Schraen au Sénat

Lors de son audition devant les sénateurs de la « Mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse », le 2 février, Willy Schraen, le Président de la FNC, a insisté sur le travail déjà accompli par les chasseurs. Il a rappelé qu'à sa demande, trois règles nationales sont en vigueur depuis la loi du 24 juillet 2019 pour augmenter la sécurité : la généralisation du port d'un vêtement fluo pour les chasses collectives de façon à être vu, aussi bien par les chasseurs eux-mêmes mais également par les autres usagers de la nature ; le signalement de toute chasse collective par des panneaux et la mise en place au sein des Fédérations départementales de commissions sécurité. « Avec l'ensemble de mes collègues présidents, et avec tous nos partenaires usagers, comme nous de la nature, nous continuerons de travailler avec acharnement et motivation pour continuer de faire baisser encore et toujours le nombre des accidents liés à la pratique de la chasse » a-t-il conclu.



Congrès de la FNC

22 mars

Congrès FNC : des candidats à la Présidentielle

#FaceAuxChasseurs2022

A 20 jours du premier tour de l'élection présidentielle, le Congrès de la FNC a organisé, le 22 mars, à Paris, l'audition de candidats à l'élection présidentielle devant près de 400 congressistes et en live sur les réseaux sociaux de la FNC. Dans leur ordre de passage ; Paul-Henry Hansen-Catta, représentant de Marine Le Pen, Jean Lassalle, Valérie Pécresse, Eric Zemmour, Fabien Roussel et Marc Fesneau, représentant d'Emmanuel Macron, ont répondu "présent". Quelle est la vision pour la chasse, la ruralité et la biodiversité, des candidats à l'élection présidentielle ? Telle est la question que la chasse française leur a posée.

13 juin

Sécurité : chasseurs et usagers de la nature réunis pour travailler avec pragmatisme

La Fédération nationale des chasseurs et l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature ont organisé, le 13 juin, une rencontre avec les principales Fédérations nationales d'activités de plein air et de pleine nature (Fédérations françaises de la Randonnée pédestre, de Cyclotourisme, de Course d'Orientation, d'Équitation, d'Athlétisme, de VTT, de Montagne et d'Escalade), afin de débattre sereinement et en toute franchise de la cohabitation entre les différents usagers de la nature et de la sécurité liée aux actions de chasse. L'enjeu de ce dialogue constructif entre passionnés de nature est d'avancer concrètement sur les questions du « vivre ensemble » dans tous les territoires naturels, agricoles et forestiers avec des mesures concrètes adaptées aux régions, aux modes d'usages de la nature et aux pratiques de chasse.



Rencontre entre les chasseurs et les autres usagers de la nature

3 avril

Lancement de la nouvelle campagne TV de la FNC

Le nouveau film publicitaire de la FNC répond à la demande des téléspectateurs qui, à la suite du premier spot, se montraient curieux d'en savoir plus sur les chasseurs. Plus qu'un film, ce spot est un manifeste pour célébrer l'action positive des chasseurs pour la biodiversité, au cœur des écosystèmes. Une voix OFF raconte l'histoire vraie de femmes et d'hommes, « fiers, passionnés, dévoués, bénévoles, concernés », en symbiose avec la nature. Ce nouveau rendez-vous a pris la forme d'un film de 30 secondes qui a bénéficié d'un plan média puissant (réseau hertzien, TNT et câble satellite) avec plus de 1 000 passages, une diffusion sur le digital et une déclinaison en radio.

28 juin**FNC : Willy Schraen réélu pour un deuxième mandat de 6 ans**

Willy Schraen a été réélu pour un deuxième mandat de six ans à la tête de la FNC, le 28 juin. Sa liste a obtenu 94,38 % des suffrages exprimés. Il a appelé à l'unité du monde de la chasse française et a placé ce deuxième mandat sous le signe de la compréhension et de l'acceptabilité de nos modes de chasse par l'opinion publique. Cette élection montre un profond renouvellement des élus de la chasse française. Au sein du Conseil d'administration, pas moins de 15 nouveaux membres sur un total de 27 auront la lourde responsabilité de conduire les affaires de la chasse française. Pour la première fois, une femme siège au Conseil d'administration de la FNC, signe que la féminisation de la chasse est une réalité. Le nouveau Bureau de la FNC est composé de Willy Schraen, Président (62) ; Gérard Aubret, Vice-Président (42), Christophe Bouyer, Vice-Président (17) ; André Douard, Vice-Président (35) ; Patrick Massenet, Vice-Président (54) ; Hubert-Louis Vuitton, Vice-Président (41) ; Thierry Cabanes, Secrétaire (82) ; Dominique Monfilliatre, Secrétaire adjoint (27) ; Pascal Sécula, Trésorier (21), Philippe Justeau, Trésorier adjoint (49).



Nouveau Bureau de la FNC



Manifestation à Foix

18 octobre**Ruralité : manifestation à Foix**

Plus de 5 000 personnes se sont mobilisées à Foix, en Ariège, le 18 octobre pour défendre des représentants départementaux de la ruralité, dont le Président de la Fédération des chasseurs, Jean-Luc Fernandez. Parmi les nombreux participants à cette mobilisation, des leaders nationaux ont fait le déplacement, comme Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, Pierrick Horel, Secrétaire général des Jeunes Agriculteurs et Willy Schraen, Président de la FNC. « Gaston Fébus, figure mythique de votre histoire et grand chasseur avait comme devise, Tôca-i se gausas (Touches-y si tu oses). Et dorénavant, je vous l'annonce, cela sera comme ça pour nous, les ruraux et pour la ruralité, touches-y si tu oses alors que 6 prévenus doivent rendre des comptes à la justice au tribunal de Foix pour avoir défendu leurs convictions » a expliqué le président de la FNC. « La ruralité est une chance pour la France, encore faut-il, nous laisser travailler, vivre et respirer ! » a conclu Willy Schraen.

29 novembre**Atelier national de clôture du projet MCDR venaison**

L'atelier national venaison organisé par la FNC et ses partenaires (Office National des Forêts, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Centre National de la Propriété Forestière, Conservatoire du Littoral et Chambre des Métiers et de l'Artisanat) a rassemblé plus d'une centaine de professionnels, le 28 novembre, au musée de la Chasse, à Paris. Cette journée de partage d'expériences a conclu le projet de trois ans, qui s'est inscrit dans le cadre de la Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR). Ces filières de valorisation de venaison de proximité sont un formidable atout économique et social pour les territoires ruraux. Cette mobilisation de tous les acteurs va se poursuivre, car elle est capitale pour l'avenir de la chasse et son acceptation par la société.



Atelier national de clôture du projet MCDR venaison

14 septembre**Sécurité : la mission du Sénat rend son rapport**

La mission du Sénat a rendu son rapport le 14 septembre, intitulé « la sécurité : un devoir pour les chasseurs, une attente de la société ». Ce rapport fait, en première partie, un constat très positif des actions et des résultats obtenus par les chasseurs. Il rappelle que la chasse représente 4 % des accidents traumatiques liés au sport, dix fois moins que les sports de montagne. Parmi les 30 propositions formulées, pas de « jour sans chasse » au niveau national mais la possibilité donnée aux préfets de limiter les jours et horaires de chasse pour assurer la sécurité des personnes et d'instaurer une « déclaration préalable obligatoire des battues au grand gibier », les plus accidentogènes. Parmi les 30 propositions figurent également l'interdiction de l'alcool lors de la chasse, l'instauration de mesures pour renforcer la formation, sans remonter l'âge d'obtention du permis mais en « généralisant le tutorat », ou encore l'obligation de passer un brevet de premiers secours et un examen médical annuel.

13 décembre**À la suite de la pétition de Willy Schraen, la mission « flash » du Sénat rend ses conclusions**

Le rapport d'information du Sénat sur l'étendue et la mise en œuvre des dispositifs de suspension des avantages fiscaux pour les dons aux associations a été publié à la suite de la pétition déposée par Willy Schraen, président de la FNC. Une mission "flash" avait été alors créée par la commission des finances du Sénat. Son rapport souligne qu'il n'est pas acceptable que des associations qui commettent des infractions bénéficient indirectement d'un soutien public via la réduction d'impôt pour les dons. Ce rapport rappelle que les associations qui font appel à la générosité du public doivent pouvoir être contrôlées. La mission s'est attachée à vérifier que les mécanismes de suspension du régime du mécénat répondent aux enjeux. Le coût annuel de cette réduction d'impôts pour l'Etat est de 1,62 milliard d'euros.

LES CHIFFRES CLÉS

2022

DE LA FNC



41,5 MILLIONS
de personnes ont vu, au moins une fois le nouveau spot TV de la FNC

287 MILLIONS
de contacts générés
(le spot a été vu en moyenne 7 fois)



22 MILLIONS
de personnes ont entendu
au moins une fois
sa déclinaison radio



577

projets d'éco-contribution
validés depuis trois ans
par l'OFB



96 000
abonnés Facebook



842 802

sangliers prélevés en 2021-2022,
+ 5,2 % d'augmentation en une saison

-80 % D'ACCIDENTS MORTELS EN 20 ANS

Baisse du nombre d'accidents mortels de 80 % en 20 ans et augmentation de 92 % des balles tirées (source OFB)



48

contentieux en Justice

Le service juridique de la FNC accompagne et suit pas moins de 48 dossiers contentieux d'intérêt national avec 8 cabinets d'avocats spécialisés sur des sujets relevant de la compétence du juge administratif ou du juge judiciaire

Observatoire des violences :

284 SIGNALEMENTS,

en hausse de 27 % sur un an

Sur la période de juin 2021 à juin 2022, les actes de malveillance qui ont été signalés sur la plateforme de la FNC sont au nombre de 284 contre 224 sur la période précédente, soit près de 27 % d'augmentation



8 032 M³

de déchets collectés dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre »

572 KM

de haies plantées



71



MILLIONS D'EUROS

La chasse contributrice nette à hauteur de 71 M€/an au budget de l'État (OFB et ONF)



L'ÉCOSYSTÈME

DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS EN

2022

CHASSE

Office Français de la Biodiversité (OFB) :
vice-présidence

**Commission Nationale d'Indemnisation des
dégâts de gibier (CNI) :** membre

**Conseil National de la Chasse et de la Faune
Sauvage (CNCFS) :** membre

InterProchasse : conseil d'administration

**Fédération Européenne des Associations de
Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage
(FACE) :** membre

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Union Internationale pour la Conservation de
la Nature (UICN) :** membre

Ministère de la Transition Écologique

- **Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) :** membre
- **Comité National de la Biodiversité (CNB) :** membre

Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) :
comité de suivi

FORÊT

Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois :
membre

Office National des Forêts (ONF) : CA*

Certification forestière PEFC France : CA*

*Conseil d'administration

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

**Conseil Économique Social et
Environnemental (CESE) :** membre

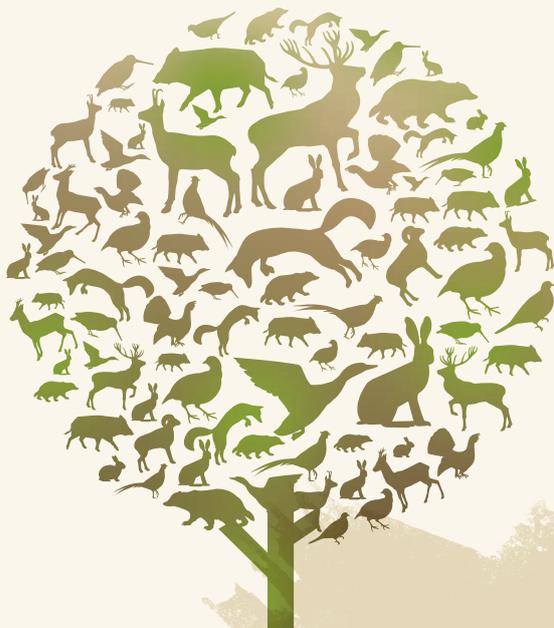
**Programme AGRIFAUNE (partenariat FNC-OFB-
FNSEA-APCA) :** comité de pilotage

Wildlife Estates (Territoires de Faune Sauvage) :
comité de pilotage

**Observatoire des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers (OENAF) :** membre

Réseau rural français : membre

**Programme de Développement Rural
Hexagonal (PDRH) :** comité national de suivi





SANITAIRE

Ministère de l'Agriculture

Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire, Animale et Végétale (CNOPSAV) : reconnaissance comme membre ; décret en cours

Plateforme Nationale d'Épidémiologie en Santé Animale (plateforme ESA) : comité de pilotage

Entente de Lutte d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) : CA / conseil scientifique

Groupe Technique National viande de gibier : membre

ARMES - SÉCURITÉ

Ministère de l'intérieur

Service Central des Armes et Explosifs (SCAE)

Comité Guillaume Tell

LOISIRS DE NATURE

L'Alliance des Sports et Loisirs de Nature

BIODIVERSITÉ

Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) : observateur

Association Ramsar France : membre

Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO) : groupe d'experts / CA

Office Français de la Biodiversité (OFB)
• **Observatoire National de la Biodiversité (ONB) :** comité de pilotage / CA

Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) : conseil d'orientation stratégique

Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces protégées (PNA) : Comités de pilotage

Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques (EFESE) : comité de pilotage national

Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) : Comité de pilotage national

Ministère de la Transition Écologique
• **Groupe national Loup :** membre

Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - CEPO (Comité d'Évaluation des Populations d'Oiseaux) : membre

Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) : membre bienfaiteur

Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) : membre

Observatoire de la Montagne : membre



LE BUREAU



Président
Willy Schraen



Vice-Président
Gérard Aubret



Vice-Président
Christophe Bouyer



Vice-Président
André Douard



Vice-Président
Patrick Massenet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean-Pierre Gaillard (03)

Dominique Busson (63)



Régis Clappier (73)

Alain Berlioz-Curlet (69)



Gérard Aubret (42)

Danielle Chenavier (38)



Pascal Sécula (21)

Olivier Lecas (89)



Jean-Maurice Boillon (25)

Michel Dormoy (70)



André Douard (35)

Yvon Méhauté (22)



Jean-Paul Moktar (28)

Gérard Genichon (36)

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire



Île-de-France

Philippe Waguët (FICIF)

Benoît Chevron (77)



Normandie

Jean-Christophe Aloé (14)

Gérard Bamas (50)



Dominique Monfilliatre (27)

José Doméné-Guérin (76)



Claire Thieriot (23)

Robert Madupuy (19)



Christophe Bouyer (17)

Bruno Meunier (16)



Jean-Luc Dufau (40)

Philippe Etcheveste (64)



Michel Cuau (86)

Guy Talineau (79)

Nouvelle-Aquitaine

LÉGENDE

Membres titulaires du Conseil d'administration

Membres suppléants du Conseil d'administration



Vice-Président
Hubert-Louis Vuitton



Secrétaire
Thierry Cabanes



Secrétaire adjoint
Dominique Monfilliatte



Trésorier avec délégation
du Président
Pascal Secula



Trésorier adjoint
Philippe Justeau



Centre-Val de Loire

Hubert-Louis Vuitton (41)

Alain Machenin (45)



Corse

Jean-Baptiste Mari (2B)

Ange-Dominique Manenti (2A)



Jean-Pol Gambier (08)

Claude Mercuzot (10)



Grand Est

Patrick Massenet (54)

Jacky Desbrosse (51)



Frédéric Tissier (88)

Frédéric Obry (67)



Willy Schraen (62)

Joël Deswarte (59)



Hauts-de-France

Yves Butel (80)

Guy Harlé d'Ophove (60)



Gilbert Bagnol (30)

Jean-Luc Fernandez (09)



Occitanie

Jean-Pierre Authier (12)

Jean-Bernard Portet (31)



Thierry Cabanes (82)

Michel Bouscary (46)



Pays de la Loire

Philippe Justeau (49)

Dany Rose (44)



PACA

Jean-Pierre Caujolle (06)

Laurent Faudon (83)



Outre-mer

Patrick Beaudron (974)







1

DÉFENDRE
LA CHASSE



SÉCURITÉ

TENDRE VERS LE RISQUE ZÉRO

UNE PRÉOCCUPATION PERMANENTE POUR LA FNC



**ATTENTION
CHASSE
EN COURS**



Le Sénat s'est emparé du sujet sécurité à la chasse à la suite de la pétition du collectif « un jour, un chasseur ». Le rapport sénatorial de 150 pages, qui a été publié en septembre, a reconnu les résultats positifs de l'action des chasseurs qui n'ont pas attendu le législateur pour agir. Parmi les 30 propositions des sénateurs, certaines manquent toutefois de réalisme.

Sur ces questions de sécurité, il faut garder en mémoire que tout est parti du dramatique accident de chasse mortel survenu, le 2 décembre 2020, dans le Lot. Le chasseur qui a tué le jeune Morgan Keané et le responsable de la battue ont été poursuivis pour homicide involontaire et les amis de la victime, constitués en collectif « Un jour, un chasseur », ont obtenu du Sénat qu'une mission se penche sur la sécurisation de la chasse.

Après de nombreuses auditions, le rapport publié en septembre 2022 par le Sénat insiste sur les actions positives des Fédérations des chasseurs et de la FNC pour tendre vers le zéro accident.

Le rapport souligne, en effet, le lien de causalité entre la baisse structurelle du nombre d'accidents de chasse et la qualité de la politique menée depuis plus de vingt ans par les Fédérations en matière de formation des chasseurs à la sécurité, d'accompagnement des responsables de battue, des mesures pour la sécurité des chasseurs et des tiers prévues par les schémas départementaux de gestion cynégétique. Les stages de sensibilisation des auteurs d'infractions de chasse développés par les Fédérations avec les Parquets, ont aussi été évalués positivement.

La FNC a aussi obtenu un satisfecit sur le nouvel élan qu'elle a apporté par le biais de la formation décennale obligatoire des chasseurs et les mesures intégrées dans la loi du 24 juillet 2019 (signalisation obligatoire



des chasses collectives au grand gibier, port obligatoire du gilet fluorescent, commissions de sécurité). Les Fédérations des chasseurs n'ont pas attendu pour agir.

Des actions concrètes déjà mises en place

Depuis de très nombreuses années les Fédérations ont mis en place des formations à la sécurité pour les organisateurs de chasse, pour les chefs de battue, pour les chefs de ligne, pour la manipulation des armes ...

en moyenne ce sont environ 27 000 responsables associatifs qui suivent ces formations chaque année. Là encore, c'est un investissement au global d'une vingtaine de salariés au sein des Fédérations. Ces formations continues vont d'ailleurs perdurer parallèlement à la mise en place de la formation décennale.

Le rapport souligne même que « les collisions avec les animaux sauvages tuent et blessent plus que la chasse dans notre pays », avec 10 morts.

Attentes sociétales

La proposition sénatoriale d'instauration d'un délit de chasse en état d'alcoolémie, ne pose pas de problème de principe à la FNC et aux chasseurs. Elle devrait même contribuer à modifier favorablement dans l'opinion publique l'image du chasseur trop souvent caricaturée.

Néanmoins, certaines propositions de ce rapport sont dépourvues d'analyse d'impact ou d'études de faisabilité, comme celles visant à rendre obligatoire la formation des chasseurs aux premiers secours ou à augmenter le temps de formation des futurs chasseurs. Elles sont également en décalage avec la première partie du rapport.

Une formation au permis déjà allongée

Renforcer le programme de l'examen au permis de chasser est une piste de réflexion avancée par le rapport du Sénat qui manque de réalisme. En effet, l'examen a une vocation généraliste et le chasseur se spécialise tout au long de sa vie à mesure qu'il pratique l'activité et se tourne vers différents modes de chasse (une quarantaine de façons de chasser) qu'il est possible de pratiquer en France.

L'examen, encore réformé en 2014 avec, dans les faits, un allongement de 30% du temps de formation, comporte déjà beaucoup de points liés à la sécurité et des questions éliminatoires.

L'examen du permis de chasser prévoit l'élimination de tout candidat ne maîtrisant pas les règles élémentaires de sécurité ou de manipulation des armes. Un ajout de points à contrôler dans l'examen va allonger, de fait, la durée alors que l'OFB peine déjà à gérer le stock de candidats, faute de disposer de suffisamment d'inspecteurs pour assurer l'organisation des sessions d'examen dans des délais convenables.

C'est à ce titre que cet examen, mais aussi la formation - dont les exercices pratiques sont obligatoires depuis 2002 - participent activement à l'amélioration de la sécurité à la chasse et à l'objectif collectif de réduire les accidents et les risques.



La FNC pro-active pour tendre vers le zéro accident

A l'initiative de la FNC, trois règles nationales sont en vigueur depuis la loi du 24 juillet 2019 pour augmenter la sécurité :

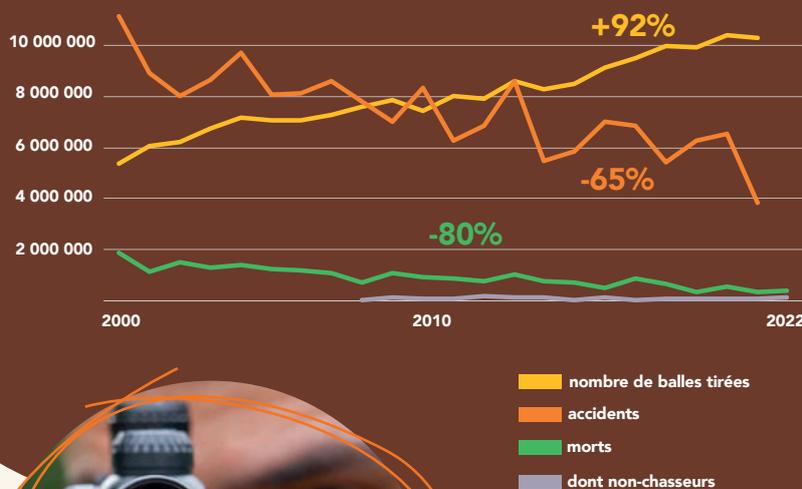
- La généralisation du port d'un vêtement fluorescent pour les chasses collectives au grand gibier de façon à être vu, aussi bien par les chasseurs eux-mêmes mais également par les autres usagers de la nature.
- Toute chasse collective au grand gibier est obligatoirement signalée par des panneaux sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour matérialiser les entrées principales de la zone de chasse. Ceci permet une information locale et précise au moment même de l'action de chasse. D'ailleurs il devient urgent de punir sévèrement les personnes qui s'emploient régulièrement au vol ou à la dégradation systématique de ces panneaux de sécurité, pourtant essentiels dans certains territoires publics.
- La mise en place d'une remise à niveau obligatoire en matière de sécurité, pour chaque chasseur, tous les 10 ans. La chasse est bien la seule activité de loisir à s'imposer cela à un tel niveau. 13 000 personnes ont été formées depuis un an et demi.
- Par ailleurs, il a été mis en place des commissions de sécurité départementales au sein des Fédérations.





Focus

La sécurité : la preuve par les chiffres



Le nombre d'accidents a diminué de **65 %** et le nombre d'accidents mortels de **80 %** alors que le nombre de balles tirées a augmenté de **92%** en 20 ans.

Dans presque tous les cas les accidents résultent d'un non-respect des règles essentielles de sécurité : identification formelle de la cible, prise en compte de l'environnement, tir fichant...



De fausses bonnes idées

Force est de constater également que la surenchère « élitiste », qui a émaillé certaines auditions au Sénat, dans le cadre du rapport, transparaît dans certaines des propositions. Ainsi : développer les audits de sécurité des territoires de chasse ; renforcer l'examen du permis de chasser en rendant obligatoire la maîtrise des armes semi-automatiques avec une épreuve de performance au tir ; imposer la formation des chasseurs aux premiers secours ou rendre obligatoire le suivi exclusivement en présentiel de la formation décennale constitue autant de fausses bonnes idées. Elles auraient surtout comme effet de dégrader les conditions d'accès et d'exercice de la chasse pour ses pratiquants.

Elles risquent aussi de limiter fortement la pratique de la chasse collective au grand gibier alors que les agriculteurs et les pouvoirs publics demandent constamment aux chasseurs d'augmenter la pression de chasse pour limiter les dégâts de grand gibier aux cultures.

Par ailleurs, la vérité d'un territoire, d'un département, n'est pas forcément valable et applicable dans le reste de la France du

fait de ses biotopes, de l'organisation de la chasse, de la superficie couverte ou des modes de chasse pratiqués. Les schémas départementaux de gestion cynégétique sont justement là pour fixer des règles sécuritaires adaptées au contexte local.

En zone péri-urbaine ou en zone touristique informer plutôt que limiter la pratique voire, l'interdire devrait rester la finalité des acteurs cynégétiques et des élus locaux, sous peine de favoriser encore plus l'édification d'enclos du fait de propriétaires et de laisser ailleurs l'Etat et les collectivités gérer seuls les problèmes posés par la faune sauvage (collisions, dégâts, nuisances).

La chasse qui est déjà très encadrée dans son volet sécuritaire, s'est toujours adaptée à la modernité de son temps.

L'annonce d'un plan de sécurité

La secrétaire d'Etat, Bérange Couillard, s'est emparée du rapport sénatorial pour annoncer début 2023, un « plan » de sécurisation de la chasse pour les chasseurs et les

“ La question de
l'interdiction de chasse
le dimanche refait
surface ”

non-chasseurs. La question de l'interdiction de chasse le dimanche a refait surface autour de ce rapport.

Ce n'est d'ailleurs pas du tout souhaité par les associations et les Fédérations sportives réunies avec la FNC dans le cadre de l'Alliance des sports et loisirs de nature.

Alimenter des peurs irrationnelles et diviser les Français n'a jamais été bon pour le « vivre ensemble » et la démocratie, alors que l'enjeu de la sécurité à la chasse se situe sur le terrain de la pédagogie et de l'information.

La FNC tient à voir perdurer cette chasse populaire à la française, héritage de la Révolution française. Les mesures de renforcement de la sécurité à la chasse doivent respecter la diversité des territoires et des pratiques ainsi que la réalité budgétaire des Fédérations et de l'Etat.

La FNC travaille avec ses homologues des sports et loisirs de « nature »

La FNC a signé depuis 2018 des conventions avec la Fédération de randonnée pédestre, la Mountain Bikers Fondation, la Fédération de cyclotourisme et la Fédération de course d'orientation afin d'inciter leurs structures départementales et régionales à se réunir régulièrement, discuter, fixer localement une charte de cohabitation de la nature. Plus de 31 départements ont mis en place ces partenariats à leur échelon.

Un panneau a été réalisé de manière collective afin de promouvoir une information commune des promeneurs ou sportifs de nature.

La FNC avec l'Alliance des sports et loisirs de nature a réuni en juin et en septembre 2022 les différentes Fédérations des sports de nature (randonnée, cyclotourisme, montagne escalade, équitation, golf, course d'orientation, athlétisme).

Un plan d'action avec 3 axes a été défini :

- Mieux informer les habitants dans les zones à Associations Communales de Chasse Agréées
- Réfléchir à une éventuelle application de type smartphone pour informer les promeneurs
- Rencontrer l'ONF qui gère les forêts publiques

En effet, le sujet de la sécurité à la chasse ne doit pas faire oublier le droit de propriété français. La nature n'est pas toujours ouverte à tous, elle appartient à des propriétaires, ainsi plus de 75 % de la forêt française est privée.



Formation « sécurité décennale » : 130 825 chasseurs formés

La FNC a souhaité inscrire dans la loi, lors de la dernière réforme de la chasse en juillet 2019, l'obligation faite à tous les chasseurs, tous les 10 ans, de suivre une formation « sécurité décennale ». Elle consiste en une remise à niveau de leurs connaissances sur la sécurité. Cette formation dispensée exclusivement par les Fédérations départementales des chasseurs s'est mise en place progressivement malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. A ce jour 130 825 chasseurs ont été formés, dont 107 179 en présentiel et 23 646 à distance. Peu de pratiques dites de loisirs, peuvent se prévaloir d'un tel dispositif qui témoigne du sens des responsabilités des chasseurs et de leur implication pour limiter les accidents. Ainsi, tout au long de sa vie, le chasseur sera sensibilisé et formé à cet enjeu majeur qu'est la sécurité.

Examen du permis de chasser : le regain d'intérêt pour la chasse se confirme !

La tendance positive amorcée en 2021 se poursuit en 2022. Une nouvelle fois, nous enregistrons une augmentation de 9 % du nombre de candidats qui se présentent à l'examen du permis de chasser. Les Fédérations se mobilisent pour les former sur la partie théorique mais surtout sur la partie pratique pour la manipulation des armes et la mise en situation de tir. Il semble utile de rappeler que cet examen porte prioritairement sur la sécurité : tout geste ou comportement correspondant à un défaut de sécurité est sanctionné par une perte de points ou pour des fautes graves, par une élimination immédiate.

La FNC continue de réclamer à l'OFB et à l'Etat une plus grande flexibilité de l'organisation des plannings afin de raccourcir les délais de passage.

En janvier 2023, les candidats pourront se préinscrire en ligne et ainsi régler leur formation et leur examen en ligne. Ils devront néanmoins continuer d'envoyer leurs dossiers papier à la Fédération des chasseurs qui devra scanner les documents notamment photo et signature qui seront apposées sur la carte du titre permanent. La circulation d'information entre les FDC et l'OFB sera plus fluide, avec une visibilité pour chaque protagoniste, candidat, FDC et OFB de l'avancée du dossier.

BOÎTE À OUTILS

LA FNC SUR TOUS LES FRONTS : UN OBSERVATOIRE, UNE PLAINTE ET UNE PÉTITION !

La FNC est pro-active pour informer sur les atteintes réellement commises à l'encontre des chasseurs via son Observatoire des violences et utiliser les moyens de pression, comme les pétitions.



La FNC a créé en septembre 2020 un observatoire des violences faites aux chasseurs (verbales, physiques et matérielles). Signaler les comportements hors-la-loi contre les chasseurs pour mieux les combattre : tel est l'objectif de cet observatoire qui est accessible sur le site internet de la FNC. Il recense les actes malveillants commis à l'encontre des chasseurs et du monde cynégétique.



<https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/>

Tous les signalements sont analysés ainsi que les pièces justificatives (dépôt de plaintes, photos, témoignages...).

De juin 2021 à juin 2022, 284 actes malveillants (menaces, injures ou destructions de matériels comme les miradors) ont été signalés sur cette plateforme, soit 27% de plus que la saison précédente. Ce qui est loin de la réalité de ce qui se passe dans nos campagnes !

Des actions « commando »

Quand plusieurs dizaines de miradors de chasse sont détruits en une seule nuit dans un département, tout laisse supposer qu'il s'agit d'actions « commando » organisées et préméditées. Des plaintes sont déposées pour condamner ces atteintes aux biens. A titre d'exemple, dans la Vienne à la suite de la destruction de 12 miradors le week-end du 21 mai 2022 ; dans le Bas-Rhin par suite de dégradations de 6 véhicules stationnés et de 24 pneus crevés pendant la chasse ; à Arronville dans le Val-d'Oise où une cabine de chasse a été détruite ; à Plan-de-Cuques, commune à l'est de Marseille où une vingtaine de postes de chasse à la grive et merle noir ont été complètement détruits dans la nuit du 22 au 23 janvier 2022 pour la deuxième fois...

Grâce aux signalements recueillis sur la plateforme de la FNC, une plainte contre X pour association de malfaiteurs a aussi pu être déposée auprès du Procureur de Versailles. En attendant les réponses de la Justice, il est important de continuer à signaler les comportements hors-la-loi subis par les chasseurs.

Ces actes illégaux sont de plus en plus le fait d'individus appartenant à des collectifs ou groupuscules soutenus par certaines associations ayant pignon sur rue et bénéficiant même parfois d'avantages fiscaux.

C'est dans ce contexte que Willy Schraen, en sa qualité de président de la FNC, mais aussi en tant que simple citoyen, a déposé une pétition le 15 février 2022 sur le site du Sénat intitulée « *Pour la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales* ». Celle-ci a recueilli en à peine quatre mois les 100 000 signatures requises pour déclencher une réaction parlementaire.



“ 284 actes malveillants signalés ”





Une mission "flash" sénatoriale

En juillet 2022, le Sénat décidait donc de créer une mission "flash" pour étudier ce sujet et faire des propositions. Lors de son audition devant les sénateurs, la FNC n'a pas manqué, au-delà du seul sujet de la chasse, de dresser et faire partager le constat de la réalité des agissements illégaux d'activistes et de pointer l'absence de sanctions fiscales des associations qui les soutiennent.

La FNC a fait des propositions et demande au préalable l'application de la loi ! Il s'agirait de rendre quasi obligatoire la possibilité pour le ministre de suspendre les avantages fiscaux, en cas de déclaration reçue de la Cour des comptes consécutivement à un contrôle. L'idée serait aussi de compléter la liste des infractions concernées par cette sanction de suspension des avantages fiscaux aux associations (en ajoutant l'association de malfaiteurs, le fait d'être complice ou auteur de violences volontaires, de dégradation en bande organisée, d'incendie, d'intrusion, de destruction, d'entrave). La FNC souhaite rendre obligatoire, pour les associations, la déclaration annuelle du montant correspondant aux avantages fiscaux accordés à leurs donateurs : C'est en effet une aide publique indirecte qui bénéficie aux associations.

Observatoire des violences : 27 % d'augmentation sur une année

L'Observatoire des violences faites aux chasseurs a pour vocation de combattre la banalisation de cette violence qui touche différents types de populations, dont les chasseurs. Sur la période de juin 2021 à juin 2022, les actes de malveillance qui ont été signalés sur la plateforme de la FNC sont au nombre de 284 contre 224 sur la période précédente, soit près de 27 % d'augmentation.

Sur les 284 signalements enregistrés cette année :

- **58,45%** concernent des atteintes aux biens (destruction du matériel cynégétique comme les miradors, incendies volontaires, tags, vols...)
- **44,37%** concernent des atteintes aux personnes hors violences (injures et diffamations publiques ou privées, menaces de mort, harcèlement)
- **3,87%** concernent des violences volontaires physiques...

Ces chiffres sont en deçà de la réalité car toutes les victimes n'ont pas encore le réflexe de se signaler sur la plateforme.





PATRIMOINE

CHASSES TRADITIONNELLES LE CONSEIL D'ETAT PERSISTE ET SIGNE

Par deux décisions d'octobre et novembre 2022, le Conseil d'Etat persiste dans son interprétation biaisée de la directive « Oiseaux » et condamne par pure idéologie les chasses traditionnelles.

Refonte des arrêtés "cadre"

Les deux décisions rendues par le Conseil d'Etat qui persiste à condamner les chasses traditionnelles n'anéantissent pas pour autant les espoirs de la Fédération nationale des chasseurs et des Fédérations départementales des chasseurs.

A la suite d'un revirement de jurisprudence initié par la LPO et One Voice, le Conseil d'Etat avait en novembre 2019 posé deux questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union européenne : l'une sur la notion de sélectivité, l'autre sur la notion d'absence d'autre solution satisfaisante à substituer aux chasses traditionnelles. Malgré une réponse toute en nuances formulée en mars 2021 par les magistrats européens, la Haute juridiction avait malheureusement jugé que l'ensemble des chasses traditionnelles, selon les arrêtés « cadre » de 1989, étaient illégales, et ce, pour deux motifs : le manque de justification, tant sur la forme que sur le fond, d'éléments démontrant l'absence d'autre solution satisfaisante et, pour la chasse à la glu, le défaut de sélectivité des dispositifs de capture.

Après un premier travail de réécriture des arrêtés millésimés, lancé en urgence pendant l'été 2022, la Fédération nationale des chasseurs et les Fédérations départementales des chasseurs s'étaient réunies en novembre 2022 afin de définir une nouvelle stratégie de défense. Après plusieurs mois d'analyses et de réflexions, cinq arrêtés "cadre", entièrement refondus, avaient été proposés au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Malheureusement le nouveau ministre a finalement décidé de ne publier que les textes relatifs à la capture d'alouettes des champs à l'aide de panttes et de matoles dans quelques départements du Sud-Ouest.

Saisi en urgence, le Conseil d'Etat a immédiatement organisé une audience de référé au cours de laquelle les représentants de la chasse française ont pu argumenter contre les allégations mensongères d'Allain Bougrain-Dubourg et de ses seconds couteaux. Au grand dam des chasseurs, cette énième bataille judiciaire n'a cependant pas empêché ce juge unique de suspendre par précaution les arrêtés millésimés 2022-2023. Trois motifs totalement ubuesques sont avancés :

- Le soi-disant manque de sélectivité des dispositifs de capture; dispositifs qui sont pourtant les mêmes que ceux utilisés par les ornithologues afin de baguer les oiseaux.

- L'existence, toute théorique, d'alternatives crédibles, à savoir : la chasse à tir et l'élevage.

Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat enfonce le clou en confirmant, à quelques détails près, la suspension des arrêtés millésimés 2021-2022.

Stop aux interprétations

Enfin, le Conseil d'Etat doit cesser de réécrire, sous prétexte de l'interpréter, la directive « Oiseaux » et son fameux article 9 en condamnant, par principe, le recours aux chasses traditionnelles. Dans la mesure où cette interprétation n'est pas conforme à la volonté du législateur européen et qu'elle bafoue quelques principes fondamentaux du droit de l'Union européenne, la Cour de Luxembourg mériterait certainement d'être saisie. Le combat est donc bien loin d'être terminé !

- L'état de conservation de l'alouette des champs, dont on sait pourtant qu'elle est classée « Préoccupation mineure » au niveau européen sur la liste de l'UICN.

GESTION
ADAPTATIVE

UNE PIÈCE EN TROIS ACTES

Trois décisions rendues le 1^{er} juin 2022 par le Conseil d'État sont venues à la fois conforter le dispositif et la liste des espèces soumises à gestion adaptative, et en même temps sanctionner le défaut de données scientifiques en enjoignant de suspendre la chasse du Grand Tétras.

Décryptage d'une pièce en trois actes, initiée par des recours de One Voice.

1

Le Conseil d'Etat adoube l'application ChassAdapt

Le Conseil d'Etat a considéré :

- que l'application mobile de la FNC (ChassAdapt) permet des échanges d'information techniquement fonctionnels, tant pour déclarer les prélèvements que pour informer les chasseurs de l'évolution des quotas ;
- qu'il a bien été prévu la possibilité, pour les chasseurs qui ne disposent pas d'un smart-phone de recourir à un carnet de prélèvements, avec l'obligation de faire enregistrer les données dans les 24 heures.

Ces modalités, selon le Conseil d'Etat, permettent une collecte fiable d'informations sur les prélèvements des espèces soumises à gestion adaptative.

traditionnelles : elle a demandé au ministre de suspendre la chasse du Grand Tétras et, l'absence de réponse valant rejet implicite, elle a porté sa demande devant le Conseil d'Etat dès le début de l'année 2021.

La FNC n'a pas été impliquée par le ministre dans ce contentieux. Le Conseil d'Etat a sanctionné le manque de données et d'arguments techniques ou scientifiques.

Selon le juge, « il appartient au ministre (...) de suspendre la possibilité de chasser une espèce d'oiseau vivant à l'état sauvage en mauvais état de conservation, lorsque les données scientifiques disponibles sur l'espèce et sa conservation ne permettent pas de s'assurer que la chasse est compatible

avec le maintien de la population et respecte une régulation équilibrée de l'espèce du point de vue écologique ».

Le Conseil d'Etat a donc demandé au ministre de suspendre par précaution pour 5 ans la chasse du Grand Tétras avec la possibilité de revenir sur cette décision en cas de données probantes.

Le ministère a obtempéré avec un arrêté publié le 1^{er} septembre 2022, et la FNC a engagé deux recours en réaction : une demande de tierce opposition pour contester sa mise à l'écart totale d'un contentieux qui la concerne pourtant directement, et un recours pour tenter d'obtenir la levée du moratoire.

2

Le Conseil d'Etat valide la liste des espèces soumises à gestion adaptative

L'un des décrets attaqués par *One Voice*, soumet au régime de la gestion adaptative le Grand-Tétras, la Barge à queue noire, le Courlis Cendré et la Tourterelle des Bois. Le Conseil d'Etat a considéré que ce décret respecte la loi et l'article L 425-16 (du code de l'environnement)

3

Le Conseil d'Etat impose la suspension de la chasse du Grand Tétras

La chasse du Grand Tétras était soumise aux principes de la gestion adaptative, mais à l'échelle de chaque département où les préfets, en fonction des données de reproduction de l'année, avaient pour habitude de n'autoriser que quelques prélèvements ou, comme en 2021, de fixer un quota de zéro prélèvement à la demande même des Fédérations départementales des chasseurs.

One Voice a usé d'une technique juridique rodée pour remettre en cause les chasses

ACCA : la Cour européenne des droits de l'Homme en phase avec la chasse populaire à la française

Saisie pour la première fois d'une demande d'avis consultatif par le Conseil d'Etat, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) s'est prononcée en juillet 2022. Selon elle, l'interdiction faite aux petits propriétaires de s'associer après la constitution des ACCA pour faire chasse close ne lui paraît, ni discriminatoire, ni attentatoire au droit de propriété. Créées par la loi Verdeille du 10 juillet 1964, les ACCA regroupent l'ensemble des droits de chasse appartenant aux propriétaires habitant au sein de communes touchées par un fort émiettement de la propriété foncière. Elles permettent ainsi une gestion rationnelle du patrimoine cynégétique et garantissent l'accès à une chasse populaire.

Initialement, seules pouvaient s'en retirer les personnes disposant de surfaces suffisantes, ainsi que celles éthiquement opposées à la pratique de la chasse. Sauf lors de la procédure de création de l'ACCA, les petits propriétaires n'eurent ensuite plus le droit de se regrouper afin d'interdire la chasse. A la suite d'un revirement de jurisprudence opéré par le Conseil d'Etat en 2018, il a fallu modifier la loi. Le législateur, à la suite de la demande expresse de la Fédération nationale des chasseurs, a donc réaffirmé son intention originelle à l'occasion du vote de la loi « chasse » du 24 juillet 2019.

Le Conseil d'Etat ne devrait pas manquer de tirer les conséquences positives de cet avis de la CEDH dans les prochains mois en pérennisant ainsi l'avenir de 10 000 associations de chasse regroupant environ 350 000 pratiquants.



les BRÈVES

Plans de chasse et ACCA : 135 803 décisions prises

Le rapport annuel de 2022 réalisé par la FNC sur les décisions liées à l'exécution de missions de service de gestion des plans de chasse individuels et des Associations communales de chasse agréées (ACCA), a permis de démontrer la qualité du travail accompli par les Fédérations avec l'appui du service juridique de la FNC.

En matière de plan de chasse, 134 323 décisions administratives ont été prises en 2021 et n'ont suscité qu'un taux de recours contentieux de 0,01% de la part des quelques 107 902 attributaires.

Concernant la gestion des 10 461 ACCA et AICA (Associations intercommunales de chasse agréées), les 1 480 décisions prises par les Fédérations n'ont généré que 0,3 % de recours contentieux.

Communication de données : les Fédérations très sollicitées

Les Fédérations départementales des chasseurs sont régulièrement sollicitées pour des demandes de communication de données environnementales ou de documents administratifs. En effet, elles ont reçu **586** demandes l'an passé, pour 90 Fédérations, soit une moyenne de 6,5 par an, certaines fédérations déclarant plus de 100 demandes par an. La FNC, elle-même sollicitée sur le même sujet, a répondu pour sensibiliser les FDC au fait que la CADA les considère comme des « autorités administratives » soumises à l'obligation de communiquer les documents administratifs.



Police de la chasse de proximité : 28 FDC prêtes à recruter en cas de financement extérieur

Restaurer et renforcer les compétences de police des agents de développement assermentés des Fédérations est une priorité pour la FNC depuis 2019. Les Fédérations sont de plus en plus conscientes de cet enjeu alors que le désengagement de l'OFB sur le terrain de la police de la chasse est un constat partagé. La FNC a procédé en mai 2022 à une enquête destinée à mettre à jour les informations sur le sujet afin de mesurer le nombre d'ETP ayant des missions de police au sein des Fédérations et de savoir si des Fédérations actuellement non concernées envisageaient à terme de recruter des agents de développement assermentés.

Il ressort de cette enquête, sans que les réponses soient exhaustives, que 26 FDC ont des agents de développement assermentés (AD) qui représentent 150 ETP, et 28 envisagent de recruter des personnels pour effectuer des missions de police à condition de bénéficier d'un financement extra-cynégétique.

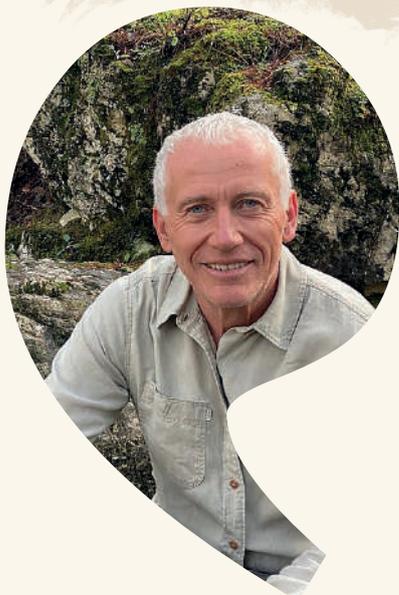
Le potentiel de FDC concernées représente donc une soixantaine de départements. A l'occasion notamment du Salon des maires, la FNC a pu constater l'intérêt potentiel des élus locaux à mobiliser cette véritable police de la chasse de proximité dans le cadre de conventions entre les communes ou les EPCI (Les établissements publics de coopération intercommunale) et les FDC.

Les chasseurs : premiers usagers du système d'information sur les armes (SIA)

Le système d'information sur les armes (SIA) a été inauguré par le ministère de l'Intérieur le 8 février 2022. Il a connu un démarrage compliqué dû à de nombreux dysfonctionnements qui ont ralenti la dynamique de création de comptes détenteurs chasseurs.

Du fait de l'interdiction de détention d'armes qui pèsent sur les détenteurs ne disposant pas d'un tel compte, la FNC s'est mobilisée pour accompagner au mieux les Fédérations départementales des chasseurs dans ce déploiement tout au long de l'année 2022, via des circulaires, échanges de mails et deux visioconférences organisées avec le service central des armes et explosifs (SCAE). Les services de l'Etat ayant mis plusieurs mois avant d'être opérationnels, les Fédérations ont recueilli et relayé les nombreux signalements des chasseurs ayant « essuyé les plâtres ». La FNC en a fait état, le 18 septembre 2022, lors d'un séminaire réunissant tous les interlocuteurs dédiés des différentes préfectures. La FNC regrette aussi que l'Etat n'ait pas mieux déployé les capacités du réseau France Services. La date butoir pour la création d'un compte détenteur chasseur reste fixée au 1^{er} juillet 2023.





Thierry Coste

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

SÉCURITÉ

LE COMITÉ GUILLAUME TELL ET LA FNC EN TOTALE SYNERGIE

En 2022, la dématérialisation de la gestion des armes à feu pour les chasseurs a fait l'objet d'une vigilance absolue du comité Guillaume Tell, de la FNC et a bénéficié d'un étroit partenariat avec le Service Central des armes et Explosifs du ministère de l'Intérieur. L'autre grand chantier est celui des interdictions européennes sur la grenaille de plomb, où la concertation se poursuit avec le gouvernement français. Interview de Thierry Coste, Secrétaire général du Comité Guillaume Tell.

L'année 2022 a été calme en apparence et pourtant le Comité Guillaume Tell et la FNC ont été mobilisés en permanence, pourquoi ?

Thierry Coste : La dématérialisation de la gestion des armes et des fichiers pour tous les utilisateurs légaux d'armes à feu, et en premier lieu les chasseurs, a fait l'objet d'une vigilance absolue et d'un étroit partenariat avec le Service Central des Armes et Explosifs. Il a fallu que nous nous adaptions aux changements de calendrier qui étaient inéluctables dès lors que l'on s'engage dans l'informatisation d'un système aussi complexe que celui des armes. D'ailleurs, je tiens ici à saluer le pragmatisme et le sens aigu de la concertation de Jean-Simon Mérandat, qui dirige le Service Central des Armes et Explosifs. Il porte à bout de bras cette réforme avec un profond respect pour les utilisateurs, tout en s'inscrivant dans l'exigence de sécurité publique, sans se tromper de cible.

L'autre grand chantier est celui des interdictions présentes et à venir sur la grenaille de plomb face à la détermination de la Commission européenne. Là aussi, nous sommes au cœur de la concertation avec l'Elysée et le Gouvernement dans un esprit constructif.

Ce sont des chantiers qui n'ont pas fait beaucoup de vagues à l'extérieur, mais qui ont nécessité une mobilisation de tous les instants, car il est bien connu que le diable se cache toujours dans les détails.

Avec l'arrivée du Système d'Information sur les Armes (SIA), beaucoup de chasseurs sont perturbés par cette dématérialisation, comment peut-on améliorer la situation ?

Thierry Coste : Que l'on y soit favorable ou non, la dématérialisation occupe de plus en plus d'espace dans notre quotidien quel que soit le sujet et les habitants du monde rural que nous sommes n'y échappent pas. Il est donc évident qu'une partie des chasseurs vont se sentir démunis, voire exclus, si cette réforme ne fait pas l'objet d'un accompagnement spécifique pour celles et ceux de nos concitoyens qui ne maîtrisent pas l'informatique, n'ont pas de réseau Internet en zone rurale ou ne disposent pas d'un smartphone.

C'est la raison pour laquelle a été prévue une période de transition plusieurs fois reportée à la demande du Comité Guillaume Tell afin de permettre à chacun d'être prêt et surtout à l'Etat de mettre au point son système informatique. Comme pour tout nouveau système, il a fallu « essayer les plâtres » et corriger les erreurs inéluctables. Il ne faut pas oublier que le fichier précédent Agrippa, censé faire l'inventaire informatisé des possesseurs d'armes dès 2007 a été un échec retentissant, ce qui prouve que le challenge est complexe.



Depuis le début, nous avons deux priorités qui font l'objet de notre mobilisation. En premier lieu, c'est l'ouverture du compte SIA pour tous les chasseurs, car sans ce compte individuel il ne sera plus possible d'effectuer des transactions pour les armes et les munitions. C'est la raison pour laquelle nous insistons pour faire comprendre que la création du compte SIA est vraiment une priorité. Cela ne prend aujourd'hui que quelques minutes et vous pouvez confier cette mission à un tiers qui maîtrise l'informatique et à qui vous faites confiance. Vous pouvez aussi le demander à votre armurier ou un courtier du type NaturaBuy et cela peut être gratuit ou payant selon le cas.

Ensuite, ce numéro de compte sera la seule chose que vous aurez à fournir pour toutes vos transactions, ce qui est vraiment une simplification totale.

A ce stade, les réticences commencent à se lever grâce à la pédagogie faite par les fédérations et les armuriers et surtout parce que le système fonctionne mieux.

La seconde priorité est pour nous le bon fonctionnement du râtelier de vos armes qui doit être vérifié pour savoir si toutes les armes que vous avez déclarées sont bien inscrites.

Le Comité avait négocié avec l'espoir que toutes les armes déjà déclarées en préfecture fassent l'objet d'un transfert automatique d'un fichier à l'autre, histoire de ne pas avoir à les déclarer deux fois de suite. Hélas, à ce jour, il y a des chanceux qui ont vu leur râtelier se remplir sans qu'ils ne fassent rien et d'autres qui voient un râtelier numérique totalement ou partiellement vide. A ce stade, ceux qui n'ont pas toutes leurs armes inscrites dans le râtelier doivent le faire eux-mêmes.

Pour mémoire, je vous rappelle que toutes les armes de chasse ne sont pas soumises à déclaration. Les fusils à coup à canon lisse qui datent d'avant 2011 peuvent ne pas être déclarés, sans le moindre problème, sauf en cas de session. Dans ce cas c'est l'acheteur qui devra le déclarer. Pour un fusil acquis avant 2011, la réparation par un armurier ne fera l'objet d'aucune déclaration ni ouverture d'un compte. Cette originalité provient du fait que nous savions que l'Administration aurait déjà de grandes difficultés à gérer le flux des achats et des ventes et qu'il ne fallait pas s'encombrer avec le stock qui viendrait au fur et à mesure. Nous avons raison, car ce fichier Agrippa est devenu très vite obsolète.

“ **le SIA se déploiera avec une application mobile** ”



Quelles vont être les prochaines étapes pour les chasseurs ?

Thierry Coste : Dans le courant de l'année 2023, le SIA se déploiera avec une application mobile pour une utilisation plus simple et plus intuitive et enfin la carte européenne d'armes à feu sera dématérialisée pour tous les détenteurs disposant d'un compte personnel dans le SIA. Les chasseurs pourront l'imprimer directement chez eux et l'adapter autant de fois qu'ils le souhaitent aux armes transportées.

Au cours du premier semestre 2023, les détenteurs chasseurs qui avaient créé leur compte en 2022 et qui ne pouvaient plus modifier leur râtelier parce que le délai de 6 mois était dépassé vont avoir une nouvelle période de 6 mois pour rajouter une arme absente du râtelier et signaler une erreur sur leur compte. Cela correspond à un souhait de l'ensemble des organisations du Comité Guillaume Tell qui veulent que l'on facilite la vie des utilisateurs en ayant une grande souplesse, car nous jouons pleinement le jeu de la sécurisation.

Pour information, je peux vous parler des autres utilisateurs légaux qui vont bénéficier de notre expérience et éviter les obstacles que nous avons connus. Ce sont les chasseurs qui ont testé les premiers le SIA grandeur nature avec ses qualités et ses défauts.

En septembre 2023, si vous êtes aussi tireur sportif ou de ball-trap ou si vous êtes une association, club de tir ou fédération, vous pourrez ouvrir un compte SIA spécifique.

Que se passera-t-il pour ceux qui ont hérité d'une arme et qui n'ont pas de permis de chasser ?

Thierry Coste : Depuis novembre 2022, une personne qui a hérité d'une arme et qui souhaite la conserver peut le faire en ouvrant un compte spécifique au SIA. Cela ne permettra pas d'acheter des munitions, mais donnera la possibilité à des personnes qui tiennent à un héritage de le conserver, car c'est souvent un patrimoine historique, mais aussi un bien dont l'attachement est familial et sentimental.

En juin 2023, les détenteurs sans licence de tir ni permis de chasser qui ont fait une acquisition d'armes de catégorie C3° à savoir des armes à projectile non métallique et C9°, des armes neutralisées, pourront accéder au SIA.

Le règlement européen sur le plomb est d'application immédiate depuis le 15 février 2023. Comment cela va-t-il se passer ?

Thierry Coste : Pour mémoire, il faut savoir que grâce à un lobbying européen intensif de la part des organisations de chasse, de tir sportif et des industriels du secteur, nous avons obtenu par deux fois le rejet des initiatives de la Commission européenne qui voulait interdire l'usage de la grenaille de plomb à 400 m autour des zones humides. Hélas, en réduisant l'interdiction dans un rayon de 100 m des zones humides, la

Faut-il penser que cette interdiction limitée, mais contraignante n'est que le début vers une interdiction totale du plomb à la chasse ?

Thierry Coste : C'est l'objectif affiché par la Commission européenne qui veut bannir le plomb des cartouches et des balles bien au-delà des zones humides pour en interdire l'usage partout. Cela n'a fait l'objet d'aucun vote à ce jour, mais nous voyons bien que la stratégie est clairement affichée. Pourtant, plusieurs pays européens qui avaient anticipé cette interdiction reviennent de façon partielle ou totale sur cette mesure qu'ils jugent non pertinente. Cela devrait aider la Commission à se poser les bonnes questions, mais hélas elle a une vision dogmatique et anti-chasse sur ce sujet. Toutefois, il est de notre devoir d'imaginer tous les scénarios et sur cette thématique la FNC est en pointe. Willy Schraen a déjà clairement expliqué que s'il fallait aller vers l'interdiction totale du plomb, cela devrait faire l'objet d'une véritable stratégie d'accompagnement. Il sera impératif que la filière bénéficie d'un soutien financier en termes de Recherche et Développement pour les industriels, afin que les cartouches et les balles utilisées soient maintenues au même prix avec une gamme très variée de munitions. Cela signifie aussi qu'il faut donner du temps au temps, car la production de munitions n'est pas simple, en particulier pour l'acier.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, tous les industriels européens du secteur font l'objet d'une demande des Etats de réduire les exportations et de se consacrer en priorité aux munitions militaires, ce qui va aggraver la situation pour les munitions civiles.

Par ailleurs, la FNC plaide aussi avec conviction pour que soit imaginée, dans le cas où nous irions vers une interdiction totale du plomb dans les cartouches, une forme de "prime à la casse" pour indemniser les chasseurs qui vont devoir changer leur fusil pour passer de la grenaille de plomb aux billes d'acier par exemple.

Comme vous le voyez, les chantiers sont multiples, mais nous ne baissons pas la garde, car l'Union européenne se révèle de plus en plus hostile à nos pratiques, qu'il s'agisse des chasses traditionnelles, des modes de chasse ou des moyens de chasser comme les armes et les munitions.

Sur ce point, le Gouvernement français a la même vigilance que nous. Nous pouvons espérer que le principe de proportionnalité des mesures prises soit appliqué. Il faut que les transitions soient suffisamment longues pour que nous ne laissions personne sur le côté.

La chasse est une activité populaire et il est essentiel qu'elle le reste avec des armes et des munitions accessibles à tous notamment financièrement. Il nous faut aussi un cadre réglementaire qui nous facilite la vie au quotidien plutôt que de l'alourdir.

Vous dites que certains prônent un changement de réglementation sur les armes, est-ce dans les tuyaux ?

Thierry Coste : Lors d'une audition au Sénat sur la sécurité à la chasse, un général de gendarmerie a affiché son souhait que la réglementation des armes de chasse puisse être modifiée pour se rapprocher de celle des armes de tir sportif. Le Comité Guillaume Tell a immédiatement réagi pour dénoncer une telle méconnaissance affligeante de l'usage différent des armes de chasse et de tir sportif.

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a réagi et profité du Colloque européen sur les armes qui se déroulait à Chambord le 8 février 2022 pour faire corriger le tir. A une question de ma part comme Secrétaire général du Comité Guillaume Tell, le directeur général de la gendarmerie nationale Christian Rodriguez a confirmé sans le moindre état d'âme que cette déclaration était une erreur.

Il a assuré devant un large public qu'il n'était pas dans l'intention du Gouvernement de modifier la réglementation sur les armes. Il a aussi assuré que la principale préoccupation de la gendarmerie nationale n'était pas d'imaginer des lois nouvelles, mais de faire appliquer les lois existantes, ce qui était déjà une mission régaliennne très conséquente.



Commission européenne a réussi à convaincre le Parlement européen et c'est pour cela que le Règlement européen arrive aujourd'hui à échéance sans intervention possible d'un Etat membre. Le Président de la République Emmanuel Macron a clairement insisté pour une application progressive vis-à-vis des chasseurs et souhaité que nous ayons ensemble une vision stratégique pour l'avenir, y compris sur le volet économique si nous développons des munitions de substitution.

Notre vigilance concerne plusieurs sujets qui méritent une clarification après avoir réalisé une étude d'impact. Il faut savoir que cette interdiction a des conséquences inquiétantes concernant la disponibilité et les tarifs des munitions de substitution. Il va se poser la question du manque de diversité des types de cartouches pour l'acier. De plus, il reste encore en suspens l'application de la nouvelle contrainte qui consiste à interdire la détention de grenaille de plomb alors que l'on traverse une zone humide, passant d'une zone à une autre pour chasser un autre gibier que le gibier d'eau.





2



PROMOUVOIR
LA BIODIVERSITÉ ”



ÉCO-CONTRIBUTION

L'IMPACT DES PREMIÈRES RÉALISATIONS ENFIN CHIFFRÉ !

L'année 2022 est la troisième année du dispositif éco-contribution. Les 211 projets débutés en 2019/2020 se sont clos au 1^{er} semestre 2022. En 2022, ce sont 184 projets qui ont été validés par l'OFB et ont débuté sur le terrain. On compte désormais 577 projets d'éco-contribution.

**En 2022,
184 projets ont
été validés par
l'OFB**



En 2022, 184 projets ont été validés par l'OFB et ont débuté concrètement sur le terrain. Les 211 premiers projets validés en 2019/2020 ont été prolongés jusqu'à fin 2022 en raison de la crise sanitaire Covid qui a retardé leur démarrage. Les Fédérations ont fait remonter tous les éléments techniques : plaquettes, photos, rapports d'études, données, et tous les éléments financiers, à la FNC. Ils ont été transmis à l'OFB.

De cette compilation de données peuvent être extraits d'intéressants résultats chiffrés :

- 144 258 bénévoles et professionnels ainsi que 21 242 sociétés de chasse ont été mobilisés pour réaliser toutes les actions sur le terrain. Celles-ci ont été réalisées sur 17 833 sites répartis sur 15 675 communes.
- Les aménagements en faveur des habitats représentent 17 833 ha et plus de 511 km linéaires de haies...
- Plus de 1,4 million de données ont été collectées, transmises à l'OFB et versées aux différents SINP régionaux.
- Plus de 101 000 personnes ont été accueillies sur les sites naturels gérés par les Fédérations et 498 000 ont été touchées et sensibilisées par les différentes actions ou communications opérées par les Fédérations.



Une meilleure coordination

Tout au long de ces 3 premières années, on a pu constater une meilleure coordination des demandes d'aides, avec de plus en plus de projets régionaux signes d'une vraie démarche collective.

Ces projets éco-contribution ont été montés selon des critères stricts : lien avec les politiques publiques de conservation de la nature, de la faune sauvage et de la biodiversité ; cohérence technique du dossier ; cohérence financière entre le budget, les objectifs et actions présentées, utilisation des protocoles de référence, qualité du partenariat local, obtention de co-financements, renseignement des indicateurs de résultats, etc.

Les dossiers sont ensuite transmis à l'OFB qui les instruit à l'échelon local et à l'échelon national. L'instance décisionnelle de l'OFB, la CDI (Commission des interventions) valide les projets après cette instruction.

De nombreux partenaires

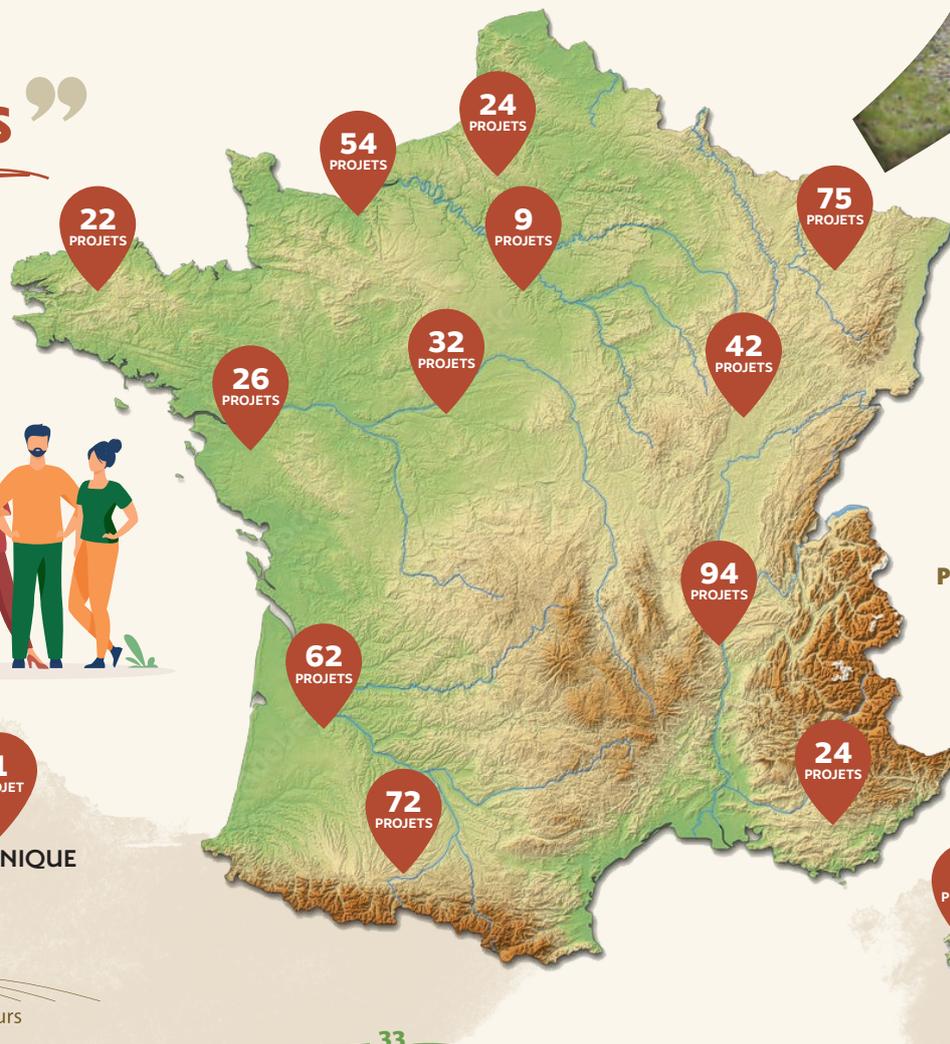
Les Fédérations des chasseurs se sont entourées de partenaires : organismes agricoles, forestiers, conservatoires botaniques, associations naturalistes, universités, organismes de recherche, collectivités, bureaux d'études. Elles ont mobilisé leurs réseaux tant associatifs que privés notamment des associations locales de chasse réparties sur toutes les communes rurales de France.

Quels sont les 577 projets mis en œuvre depuis le lancement de l'éco-contribution ?

- L'axe prioritaire concerne la préservation des habitats avec plus de **263 projets** soit 46 % des actions menées. Cela contribue au renforcement de la trame verte et bleue. Il s'agit de restauration de corridors écologiques, de bandes enherbées, d'ouverture de milieux, de plantation de haies, d'implantation de couverts faunistiques, de création et restauration de mares... Le maintien des corridors peut également se concrétiser à travers l'aménagement des canaux fluviaux, des passages à faune sur les autoroutes... Pour des sites spécifiques, une étude d'impact préalable est réalisée avant les travaux, un plan de gestion est élaboré et des suivis sont mis en œuvre après la réalisation des aménagements. On trouve également dans cet axe, la réhabilitation de nombreuses zones humides et sites naturels, dont certains sont situés en aires protégées.
- **149 projets** concernent la connaissance pour la collecte de données et la structuration de bases de données, la réalisation de suivis quantitatifs et qualitatifs de populations et de dénombrements. Des actions innovantes sont mises en place comme le dénombrement et l'identification par radar ainsi que la lecture d'ailes automatique grâce à l'intelligence artificielle.
- **99 projets** renforcent les dispositifs de sensibilisation à la nature du grand public et des scolaires avec des actions originales comme un escape game.
- **42 projets** portent plus précisément sur la gestion des espèces gibier comme patrimoniales soumises à PNA ou plans de gestion (Ex : Lynx, Bouquetin, Grand Tétrás, Gypaète barbu, Tétrás lyre, Barge à queue noire, Courlis cendré, Tourterelle des bois, mais aussi Lagopède, Bartavelle). Des opérations de détection par drones ou caméras thermiques permettent le sauvetage d'animaux ou de nids lors des récoltes agricoles.
- Enfin, **24 projets** concernent la mobilisation citoyenne avec deux projets phares : J'aime la nature propre et Hirondelles & Biodiversité.



577 PROJETS



32 PROJETS GÉRÉS PAR LA FNC

2 PROJETS LA RÉUNION
1 PROJET MARTINIQUE



ÉCO-CONTRIBUTION

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS MÈNE DES PROJETS VARIÉS ET FÉDÉRATEURS

Dans le cadre de l'éco-contribution, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) mène des projets très variés et fédérateurs, notamment de sensibilisation et d'implication citoyenne. Focus sur trois d'entre-eux.

J'aime la nature propre (JLNP)

JLNP est une opération nationale éco-citoyenne de nettoyage des espaces naturels. Pour l'édition 2022 de l'opération « J'aime la nature propre » : 32 départements ont été mobilisés pour des chantiers participatifs.

Sur le terrain, les chantiers nature de l'opération nationale « J'aime la nature propre » mobilisent le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, des associations sans oublier les collectivités territoriales, les mairies et des partenaires privés.

Cette édition 2022 qui a eu lieu de début mars à fin avril est un véritable succès : 65 868 participants ont donné de leur temps et de leur énergie au service d'une nature plus propre. C'est donc l'équivalent de la population d'Ivry-sur-Seine ou d'Antony qui est intervenu sur plus de 1 600 points de rendez-vous, pour collecter l'équivalent de 3,5 piscines olympiques ou 77 semi-remorques de déchets !

Vous souhaitez faire la chasse aux déchets ? Rendez-vous à partir de mars 2023 dans votre département. Plus d'informations sur :

www.jaimelanaturepropre.fr

Hirondelles & Biodiversité

Bien que les hirondelles soient encore relativement communes, le Muséum national d'histoire naturelle a mesuré une diminution des populations de l'ordre de 33 % pour l'hirondelle de fenêtre et allant jusqu'à 43 % pour l'hirondelle rustique en seulement 10 ans. Les hirondelles subissent depuis plusieurs années de fortes pressions et sont affectées par la disparition des ressources alimentaires, raréfaction des sites de nidification, suppression de haies...

C'est dans ce contexte que la FNC met en place des actions contribuant à la conservation d'espèces patrimoniales telles que les hirondelles de nos villes et villages avec des Fédérations des chasseurs voulant s'impliquer dans le projet au travers de ces 3 volets :

- Recenser les colonies d'hirondelles (afin de mieux connaître les populations nicheuses dans le cadre d'un suivi participatif) ;
- Gérer ses espaces de nidification, et les favoriser en proposant aux particuliers, aux collectivités, entreprises, associations, des aménagements adaptés (nichoirs et espaces boueux notamment) ;
- Sensibiliser les citoyens à la reconnaissance des différentes espèces ainsi qu'aux facteurs pouvant provoquer la disparition des hirondelles.

Au total 42 fédérations ont reçu un kit permettant de réaliser des aménagements et des formations auprès des scolaires et du grand public. Il contient notamment des nichoirs, bacs à boue ainsi que des supports de communication.

Pour plus de renseignements et participer au recensement de ces espèces, rendez-vous sur le site internet :

<https://www.hirondellesetbiodiversite.fr/>



Ekosentia : Chemins ruraux, cœur de Biodiversité

Le projet Ekosentia, pour la réhabilitation des chemins ruraux, est une initiative ancienne de la FNC, le soutien de l'éco-contribution depuis 2020 lui a donné un nouvel élan.

La première phase du projet a été réalisée sur 2020 et 2021. La deuxième phase sur 2021 et 2022. L'objectif de cette deuxième phase a été de déployer le dispositif et de démultiplier les chantiers d'inventaires et de réhabilitation des chemins ruraux sur le territoire national. Une boîte à outils contenant différents kits (inventaire, communication, juridique, aménagement de la biodiversité et pédagogie de l'environnement) a été construite et est à disposition des Fédérations. Lors de cette deuxième phase, plus de 1000 chemins ont été concernés, 800 km de chemins inventoriés, 25 km de chemins réhabilités ou entretenus, 120 km de haies ou de bandes enherbées plantées par 320 bénévoles sur 48 communes françaises.

La Fédération nationale des chasseurs a développé un outil numérique (application Web et Mobile) permettant de réaliser les inventaires terrain mais aussi de centraliser les données et de cartographier les observations. L'outil est opérationnel, un manuel d'utilisateur a été rédigé à destination des Fédérations. En 2023, le champ d'action du projet sera étendu ; des Fédérations pilotes volontaires testeront l'outil numérique et des partenariats innovants avec les associations sportives locales devraient être mis en place.

Sensibilisation à la nature : un site internet ludo-pédagogique Ekolien.fr lancé en avril

En matière d'éducation à la nature, le site internet **Ekolien.fr** a été lancé en avril 2022 à l'initiative de la FNC. Il est à destination des familles, pour tout savoir de la nature de nos régions françaises. **Ekolien.fr** propose des contenus en ligne (35 fiches faune sauvage, 7 quizz nature, 4 documentaires interactifs, 6 podcasts...), mais également des coloriages, jeux, loisirs créatifs et bricolage grâce à 40 fiches à réaliser en intérieur comme en extérieur. Enfin, à toutes les vacances scolaires, le site met à disposition un nouveau cahier d'activités, téléchargeable gratuitement, pour réviser en s'amusant.

Les mascottes Camille et Léo sont deux super héros qui vont aider les animaux en difficulté dans une série de podcasts à écouter.

Le site présente également les différentes animations nature proposées par les Fédérations départementales des chasseurs. A disposition : un annuaire permet de retrouver les coordonnées et les thématiques proposées.

En parallèle, la FNC fournit aux Fédérations des chasseurs qui sont sollicitées, des outils pédagogiques pour réaliser des animations nature auprès des enfants, mallettes pédagogiques avec quizz en équipe, posters, livrets...



ekolien
CURIEUX PAR NATURE

Envie de jeux, de podcasts et d'activités pour explorer la nature de nos régions ?
Rendez-vous sur ekolien.fr

INNOVATION

VOL DE CROISIÈRE POUR LES RADARS ORNITHOLOGIQUES



La FNC a initié en juillet 2021 un projet éco-contribution ambitieux de suivi de l'avifaune migratrice grâce aux radars « ornithologiques ». Les travaux en cours visent à valoriser les données issues de sept radars acquis par les Fédérations des chasseurs. La première phase du projet a permis la mise en place d'une base de données nationale, ainsi que d'une application web de consultation des données tous publics.

Différentes méthodes d'analyse de l'avifaune migratrice ont été développées au fil des années : observations visuelles, bioacoustiques, balises, baguages... Ces méthodes, bien qu'éprouvées, présentent différents inconvénients (observation de nuit, exhaustivité et disponibilité des données...).

La technologie des radars ornithologiques présente, elle, de nombreux avantages : fonctionnement continu de jour comme de nuit avec un rayon et une altitude de détection importants. De plus, les observations sont standardisées et non biaisées par l'œil humain. L'implication des Fédérations des chasseurs précurseurs dans l'émergence de cette technologie, a permis la collecte de grandes quantités de données.

Une base de données unique

Les données des radars ornithologiques des Fédérations des chasseurs en France sont issues d'un protocole standardisé et d'une technologie développée spécifiquement pour le suivi des oiseaux migrateurs. À ce système est associé un algorithme d'intelligence artificielle permettant de classer automatiquement les signaux radar selon différentes typologies d'oiseaux.

Au cours de l'année 2022, la première étape de centralisation de ces données a permis l'émergence d'une base de données unique au sein de la FNC pour les sept radars.

La FNC a internalisé le traitement des données, auparavant sous-traité, mais s'est aussi dotée de moyens humains avec le recrutement d'un data scientist pour les aspects informatiques et le traitement des données mais aussi d'une chargée de mission à mi-temps pour les aspects logistiques et d'animation du programme.

22 millions de signaux exploitables disponibles

Ces données comprennent l'ensemble des signaux d'intérêt détectés par les différents radars, leurs caractéristiques (horodatage, altitude, direction...) et la classification proposée par l'algorithme d'intelligence artificielle. A l'heure actuelle, plus de 22 millions

de signaux exploitables sont disponibles. Cette base de données est alimentée quotidiennement par l'import des signaux détectés la veille et chargés sur un cloud dédié. En outre, les données complètes sont récupérées et importées à l'issue de chaque campagne de détection.

Une application web « AéroRad »

Un objectif majeur du projet est la mise à disposition publique des données issues des radars, en direction de la communauté scientifique. Cet engagement s'est traduit par le développement au cours de l'année 2022 d'une application web, nommée « AéroRad », de visualisation des données.

L'application AéroRad est mise à jour quotidiennement, mais pourra également profiter des évolutions de l'algorithme de classification des espèces en retraitant les données historiques de manière facilitée.

Cette application propose plusieurs graphiques permettant de suivre l'évolution des flux migratoires au cours des décades sur chaque localisation successive des radars. Il est ainsi possible d'étudier les heures préférentielles de vol, l'altitude et la direction pour l'ensemble des individus détectés mais également par catégories telles que classifiées par l'intelligence artificielle.



Des migrations fluctuantes dans le temps

En naviguant sur l'application web, vous pourrez sélectionner les données qui vous intéressent (radar, localisation, catégories d'animaux). Vous pourrez alors observer que les migrations sont très fluctuantes dans le temps. Certains jours connaissent des passages migratoires importants, et peuvent chuter brusquement. Par exemple, dans la nuit du 07/10/2021 au 08/10/2021, on estime que près de 200 000 oiseaux ont migré sur un km de front au-dessus du radar situé dans la trouée de Belfort. En sélectionnant les décades, les directions de vol font apparaître les départs et arrivées lors des migrations automnales et printanières. Les migrations se font essentiellement la nuit et échappent à l'observation directe classique. Les migrations se font haut dans le ciel, de plusieurs centaines à plus d'un millier de mètres d'altitude.

 <https://aerorad.chasseurdefrance.com>



“ Le saviez-vous ?

Les radars ornithologiques détectent aussi les chauves-souris et les insectes ! Une convention a été signée entre la FNC et le laboratoire de Vogelwarte, en Suisse, pour un projet de suivi des insectes baptisé MoveInEurope. ”



Vers une « météo des oiseaux »

Bien que positionnés sur des voies migratoires importantes, les radars ne représentent que sept points et peuvent rendre compte des mouvements migratoires sur le territoire national. Afin d'élargir la couverture spatiale du suivi par la technologie radar, le croisement avec les radars météorologiques est une piste intéressante.

Ainsi, un partenariat avec le Laboratoire Atmosphères Observations Spatiales (LATMOS) de l'Université de Versailles est en cours de construction afin de coupler les données

des radars ornithologiques à ceux de Météo France. L'objectif de ce partenariat est d'étudier la possibilité de produire des données quantitatives sur des régions étendues autour des radars ornithologiques, en croisant les données de classification des espèces aux données des radars météorologiques. En effet, leur spectre de plusieurs kilomètres couplé avec les données qualitatives des radars ornithologiques permettrait de suivre la présence d'oiseaux à l'échelle régionale voire, plus largement.

Les pistes de Recherche et Développement

La FNC a d'ores et déjà lancé les prochaines étapes du projet radars ornithologiques.

Le premier objectif est d'améliorer la précision taxonomique (science des classifications des oiseaux détectés). L'acquisition d'une caméra 4K « BirdCam », fabriquée par Swiss BirdRadar Solution AG, permettra de collecter des données pour l'amélioration de la classification des signaux détectés dans des catégories d'espèces, au nombre de sept actuellement.

Ce système associe à chaque signal radar une image de l'objet détecté correspondant. Les images à haute résolution jusqu'à 800 mètres d'altitude seront ensuite examinées par un ornithologue pour en reconnaître l'espèce.

Ces données ainsi « labellisées » alimenteront ensuite une base d'entraînement pour l'algorithme d'intelligence artificielle qui s'améliore au fur et à mesure que lui sont présentées de nouvelles données le rendant ainsi plus précis !



MIGRATION

LES CHASSEURS INVESTIS DANS DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES VIA LA POSE DE BALISES GPS

Les chasseurs sont conscients du besoin accru de connaissance sur l'écologie des espèces migratrices. Ils sont investis dans des projets scientifiques d'étude de la migration via la pose de balises GPS.

Le temps de travail qu'impliquent les captures et le coût des balises GPS est conséquent mais de nombreuses Fédérations départementales des chasseurs et associations cynégétiques spécialisées (l'ISNEA par exemple) souhaitent en équiper des oiseaux. La FNC s'implique elle aussi par son service scientifique, en lien étroit avec sa direction informatique et la base de données scientifique. Depuis 2022, la FNC inventorie les projets de suivi GPS d'oiseaux d'eau migrateurs, dans l'objectif de proposer des projets structurés et adaptés aux besoins de recherche actuels. La capitalisation des

projets et des données permettra alors d'augmenter la puissance statistique et la valeur scientifique des résultats.

Les Fédérations des chasseurs participent ainsi aux efforts d'acquisition de connaissances préconisés par plusieurs traités intergouvernementaux, comme la Directive "oiseaux" de l'Union Européenne, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) ou l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).

En effet, les oiseaux migrateurs se jouent des frontières et couvrent des distances considérables. Pour eux, la dégradation des conditions environnementales et les bouleversements climatiques pourraient s'avérer des menaces particulièrement sérieuses. Les recherches actuelles mettent en évidence des modifications du comportement de migration mais toutes les espèces n'ont pas la même capacité d'adaptation.

L'avenir se lit dans les ailes

La gestion adaptative des populations d'oiseaux passe par le suivi de leur état et de leur dynamique. Il est important de déterminer la structure démographique en estimant la proportion d'individus suivant leur âge (« age-ratio »), et de leur sexe (« sex-ratio »). En 2022, la FNC entre dans la deuxième année du projet éco-contribution AUTOWING qui a su moderniser les réseaux de suivi des paramètres démographiques d'oiseaux par la lecture d'ailes. Un algorithme d'intelligence artificielle de reconnaissance des images permet de reconnaître l'espèce, l'âge et le sexe. Des conventions de partenariat avec les associations cynégétiques ANCGE, BDF, CNB et la FRC Occitanie ont été signées. L'outil permet actuellement de déterminer entre 70 et 97% l'espèce, le sexe et/ou l'âge de l'oiseau dont l'aile est analysée. Un outil test est actuellement disponible au public sur internet.

En 2022, des pistes d'amélioration ont été développées. Le nombre d'espèces est passé à 9 : Sarcelle d'hiver, Tourterelle des bois, Souchet, Siffleur, Colvert, Pilet, Milouin, Caille et Bécasse.

L'algorithme ne s'entraînera plus uniquement sur l'aile de l'oiseau mais sur le corps entier afin d'enrichir le nombre de critères morphologiques. Des collaborations avec les chasseurs d'Europe du Nord sont envisagées. Un outil prometteur pour construire une gestion adaptative à l'échelle européenne.



Le NADEG (Groupe d'experts des Directives oiseaux et habitats de l'Union Européenne) rappelle qu'une chasse adaptée est une activité légitime, dès lors qu'elle est compatible avec le maintien des équilibres naturels. L'étude des migrations va cibler des espèces dont certaines sont citées dans les annexes du NADEG et de l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie).

Il est particulièrement important d'accroître les connaissances sur ces espèces, afin de préconiser les meilleures mesures de gestion conservatoire et de maintenir une chasse durable et respectueuse des populations. Le Vanneau Huppé est la plus petite espèce étudiée : c'est un oiseau qui pèse 220 grammes et peut porter une mini balise de 6,2 grammes (3% de son poids, comme le recommandent les standards bioéthiques).



La thèse de doctorat sur le Vanneau Huppé entre dans sa dernière année

Reinier van den Berg est en doctorat à l'université de Strasbourg. Son travail a pour objectif de mieux comprendre l'écologie de la reproduction du Vanneau Huppé. Ses recherches sont financées par la FNC. Il a présenté ses premiers résultats à la conférence annuelle du International Wader Study Group, le Groupe d'étude international sur les Limicoles, fin septembre 2022, en Hongrie.

Concrètement, grâce à des caméras automatiques placées à proximité immédiate des nids, il a déterminé le nombre de couvées menées jusqu'à l'éclosion et le nombre qui ont échoué, et recherche maintenant quels paramètres environnementaux influencent le succès ou l'échec de la reproduction.



Expertise de terrain des chasseurs

Sur le terrain, l'expertise locale des chasseurs a été précieuse, et a permis d'augmenter encore le nombre de nids suivis. Ainsi, depuis le début de la thèse, 98 nids ont été surveillés 24h/24 à l'aide de caméras automatiques, et 85 nids supplémentaires ont fait l'objet d'un suivi visuel régulier, en Alsace et dans le Pas-de-Calais.

Quant aux paramètres environnementaux, certains sont mesurés grâce aux images enregistrées ou lors des visites de sites (habitat, hauteur de la végétation, prédation), et des mini enregistreurs de température sont déployés à proximité des nids, afin de créer des modèles de microclimat. Les données météorologiques locales (pluviosité, vent, température extérieure) sont elles aussi relevées.

Enfin, des mesures de flottaison des œufs ont permis de déterminer le stade d'incubation de la majorité des nids trouvés.

Analyse de toutes les données

La dernière année de cette thèse va consister à analyser toutes les données collectées et rédiger le manuscrit de thèse et les articles scientifiques. Des milliers de photos, de films, et des heures d'enregistrement de température sont encore à dépouiller.

Les premiers résultats suggèrent un succès d'éclosion plus important en Alsace que ce qui est habituellement mesuré dans les Hauts-de-France. Des analyses préliminaires évoquent un effet de la température dans cette différence mais des modélisations plus fines seront nécessaires pour mieux comprendre les phénomènes en jeu.



GÉNOMIQUE

LA FNC AU TOP DE LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES PAR LA SCIENCE

En 2021, la FNC s'est lancée dans une nouvelle discipline : la génomique. La FNC a entrepris le séquençage des génomes d'espèces d'oiseaux. Une nouvelle pierre à l'édifice de la connaissance des espèces.

Les nouvelles technologies de séquençage de l'ADN dites « omics » ont décuplé les possibilités d'analyse depuis le gène jusqu'à la population. Le séquençage des génomes d'espèces chassables offre un outil pour la communauté scientifique : une carte qui ouvre de nouvelles perspectives d'études.

Le séquençage de quatre espèces de limicoles (Bécasse des bois, Bécassine des marais, Bécassine sourde...) est en cours de finalisation par le génoscope (Commissariat à l'Energie Atomique - CEA). Cette étape est fastidieuse, elle consiste à décrypter les milliards de bases du support génétique contenu dans l'ADN.

Il s'agit ensuite de reconstituer le catalogue des gènes et leurs positions respectives. C'est comme recoller toutes les lettres, phrases, paragraphes, chapitres, des ouvrages d'une bibliothèque, dont les lettres auraient été toutes mélangées !

L'identification de « marqueurs » génétiques facilitera l'étude des structures de populations et de leur connectivité (qui influe sur la trajectoire évolutive des populations). L'exemple de la Barge à queue noire avec ses populations continentales et islandaises qui ont des statuts de conservation différents, est pertinent.

Des solutions innovantes

La génomique propose aussi des solutions innovantes pour l'étude de la démographie d'une espèce, tout en évitant les écueils des méthodologies classiques. Un pan de la génomique permet à partir de l'état de diversité génétique d'une population à un instant donné de présupposer la démographie

passée. Des exemples de telles approches existent pour un nombre croissant d'espèces, peu chez les oiseaux.

Chez l'Homme par exemple, on peut remonter aux différentes étapes, telles que migrations inter-continentales et fluctuations démographiques sans machine à remonter le temps. En effet, les variations d'effectifs laissent une « trace » dans le génome. Il est alors possible de décrypter les variations de l'effectif efficace de la population dans le temps par des reconstructions dites « coalescentes ». Ces approches permettent de détecter un déclin dans un passé relativement lointain.

Des méthodes nouvelles, développées par le CNRS, le Muséum national d'histoire naturelle et le Collège de France, proposent des pistes pour détecter des variations plus récentes. Chez les oiseaux, une étude britannique montre que le statut d'une espèce et sa diversité génétique sont liés et ouvre la perspective de la prise en compte de nouvelles techniques innovantes.

Étude de la démographie

Une convention pour faire avancer la science

La FNC a signé en 2022 une convention de partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle pour valoriser les carcasses de Courlis Cendrés prélevés à la chasse dans des études de génomique.

Se procurer des échantillons d'une espèce chassable est difficile.

Cette convention permet de valoriser un patrimoine précieux, stocké dans les congélateurs des Fédérations pour faire avancer la science.



GRAND TÉTRAS

COMPTAGE : LA GÉNÉTIQUE « MEILLEURE » QUE L'HUMAIN

Une nouvelle étude compare les résultats de plusieurs méthodes d'estimation de l'abondance des populations de Grand Tétrás : « classiques » et par la génétique. Les comptages printaniers des mâles de Grand Tétrás ne permettent d'en détecter qu'un sur trois.

Les résultats des comptages au chant sont le premier maillon du modèle d'estimation du nombre et de la tendance des effectifs de Grand Tétrás. Ces méthodes de comptages sont connues pour avoir tendance à sous-estimer le nombre de mâles présents sur les places de chant.

L'étude par la génétique, portée par la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et menée par l'Université espagnole de Jaén en collaboration avec les Fédérations Départementales des Chasseurs de l'Ariège (FDC09) et des Hautes-Pyrénées (FDC65) ; permet de mieux de calibrer les modélisations des populations et de proposer des estimations plus robustes.

Bien que coûteuse, cette méthode génétique apporte un regard critique et constructif aux estimations d'effectifs des galliformes de montagne et de leurs évolutions.

Le comptage au chant le plus utilisé

Les comptages au chant restent pourtant la méthode d'estimation la plus utilisée sur l'ensemble de l'aire de répartition de cette espèce. Chaque printemps, les Fédérations départementales participent aux comptages au chant pour dénombrer les mâles. Les résultats de ces comptages sont utilisés pour calculer des indices d'abondance et en déduire, tous les deux ans, le nombre de Grands Tétrás pour l'ensemble des Pyrénées françaises et ainsi estimer la tendance de la population. En effet, les mâles de moins de deux ans ne chantent pas et sont difficiles à détecter. De plus, la présence de prédateurs ou d'observateurs effectuant les comptages peuvent perturber l'activité de chant et fausser les résultats des comptages en détectant moins de mâles.

La génétique sur fèces (crottes) permet d'identifier des individus qui ont fréquenté la place de chant. Comme pour le baguage, les modèles de Capture-Marquage-Recapture (CMR) permettent d'estimer les effectifs présents sur le site, pendant la période considérée. La comparaison avec les résultats de comptages au chant « classiques » (OGM) est informative pour caractériser la probabilité de détection, paramètre indispensable aux modélisations de tendance de populations.

“ un regard critique et constructif ”

Ces comparaisons montrent qu'il y a en moyenne trois fois plus de mâles sur les places de chant que ceux dénombrés lors des comptages. Les résultats de l'étude ont également montré que les résultats des comptages diffèrent s'ils sont faits depuis des affûts ou en faisant le tour des places de chant. En effet, la probabilité de détection passe de 0,35 à 0,66 respectivement.

LIFE PERDIX

L'EXPÉRIENCE DES CHASSEURS FRANÇAIS MISE EN AVANT AU NIVEAU EUROPÉEN

Engagés depuis 2019 dans le projet Européen Life Perdix, la FNC et ses partenaires italiens ont effectué 3 voyages d'échanges et d'études en 2022. Le projet Life Perdix vise à la reconstitution et à l'introduction dans le milieu naturel, de populations naturelles de la souche italienne de perdrix grises dans le delta du Pô en Italie.

Aménagement des territoires par les chasseurs

Dans la Somme, ils ont pu voir toutes les actions réalisées par les chasseurs pour aménager le territoire et ainsi le rendre plus favorable à la survie des espèces notamment sur le GIC du Vermandois. Ils y ont notamment appris à installer des bacs abreuvoirs et des rondelles de pins à proximité des agrainoirs pour faciliter l'installation de colonies de fourmis.

Lors du voyage d'août, les participants se sont rendus dans les départements des Yvelines, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et pour finir de la Seine-et-Marne. Ils ont pu visiter l'exploitation d'un agriculteur dans la plaine de Versailles. Puis ils se sont rendus en Eure-et-Loir. Ils ont pu se rendre compte du travail effectué par les chasseurs pour gérer la population et visité l'élevage départemental de sauvegarde de l'espèce et des nids.

Ils ont eu l'opportunité de pratiquer les échantillonnages de compagnies et comprendre la méthode de gestion de l'espèce dans le Loir-et-Cher. Enfin, ils ont pu se rendre sur le territoire agricole pilote avec notamment la présentation des aménagements innovants déployés dans le département de Seine-et-Marne.

Important travail sur la génétique

En octobre 2022, c'est une délégation française qui s'est rendue en Italie pour découvrir leurs travaux. La délégation a pu visiter le site d'élevage du conservatoire des souches de la Perdrix Grise italienne avec notamment une présentation de l'important travail qu'ils ont effectué sur la génétique de leur sous-espèce italienne. Ils ont présenté sur un site dédié, leur technique d'implantation des oiseaux. Celle-ci s'étant inspirée des expériences que les techniciens français experts ont pu leur transmettre !

L'année 2022 a été pour la FNC celle du partage d'expériences sur la gestion de l'espèce Perdrix Grise avec ses homologues italiens, dans le cadre du projet Life Perdix. La FNC les a reçus, à deux reprises, en mai et août 2022. En mai, la délégation s'est rendue dans 3 départements du Nord de la France : Oise, Seine-Maritime et Somme.

Elle a pu notamment visiter deux fermes pionnières en termes d'aménagement du territoire ainsi que l'élevage conservatoire des souches sauvages de Perdrix Grises et Faisans sauvages en Seine-Maritime. Les participants ont également pu observer l'utilisation d'une barre d'effarouchement lors d'une fauche de prairie, une présentation sur les risques de la méthanisation sur l'avifaune de plaine ainsi que les différents suivis et actions en faveur de la biodiversité sur le GIC de Grandvilliers dans l'Oise.



Partage d'expérience entre la FNC et ses partenaires Italiens


 BIODIVERSITÉ

LES CHASSEURS EN PREMIÈRE LIGNE SUR LA HAIE

Les chasseurs plantent des arbres depuis toujours, pour maintenir les paysages et un habitat pour la faune sauvage, en plaine comme en bocage. Le travail sur la haie est réalisé par les Fédérations des chasseurs qui collaborent étroitement avec les associations compétentes. Sélections...

1 Une convention de partenariat entre la FNC et l'Afac-Agroforesteries

Depuis de nombreuses années, la FNC et l'Afac-Agroforesteries travaillent ensemble au développement de la haie, du bocage et de l'agroforesterie en France. Historiquement, la FNC a été l'une des structures fondatrices de l'Afac-Agroforesteries. Elle a toujours été membre du Conseil d'administration et du Bureau de celle-ci. Aujourd'hui, trente-quatre Fédérations sont affiliées au réseau de l'Afac-Agroforesteries. C'est pourquoi, la FNC a signé début 2022 une convention avec

l'Afac-agroforesteries (Association française de l'arbre champêtre). La FNC et l'Afac-Agroforesteries soulignent l'intérêt commun de poursuivre la complémentarité de leurs actions pour restaurer, créer et valoriser les haies champêtres afin qu'elles constituent un levier essentiel pour développer les fonctions et les performances environnementales des territoires ruraux.

Les objectifs communs de valorisation et d'amélioration des compétences, de plaider en faveur des milieux arborés pour la préservation du patrimoine naturel des territoires, sont des valeurs fortes partagées par les deux réseaux. Les actions qui seront

menées en coopération comprennent la formation des collaborateurs de Fédérations, la valorisation et le partage des compétences, l'accompagnement dans la création de partenariats ainsi qu'une communication efficace des actions des deux réseaux.



2 Organisation d'un réseau technique des Fédérations des chasseurs

Pour répondre à un enjeu fort de préservation de la biodiversité, un travail de formalisation d'un réseau technique a été initié sur la haie champêtre au sein de différentes Fédérations des chasseurs. L'idée est de partager les connaissances et les compétences, pour valoriser et accompagner les projets existants ou à créer. Ce travail est à l'image du réseau fédéral des chasseurs en prenant en compte ses spécificités territoriales. Comme pour les autres projets en coopération, ce réseau permettra d'affirmer la forte implication des Fédérations des chasseurs dans la plantation des haies. Pour rappel, 572 km ont été plantés en 2020/2021 !

3 Sensibilis'haie : un projet pour sensibiliser les citoyens

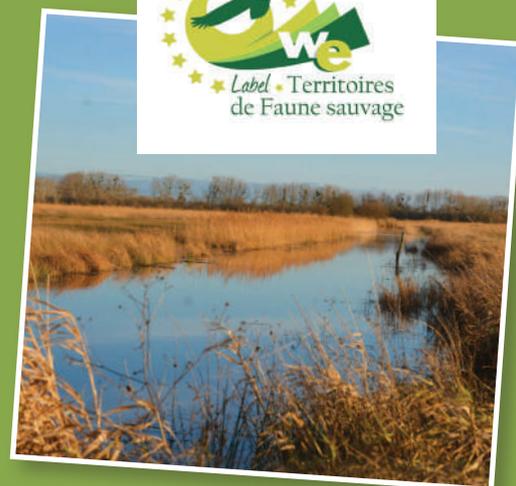
En 2023, un millier de kits de plantation de haies sera distribué aux communes souhaitant bénéficier du dispositif. Ainsi, une vingtaine d'arbres en mélanges (essences locales, arbres fruitiers, buissons, fleurs) seront proposés aux communes avec des panneaux éducatifs pour expliquer et les encourager à aller plus loin dans cette démarche environnementale. L'intérêt des haies pour l'environnement n'est plus à prouver. Sa mise en valeur dans les politiques territoriales est forte. C'est pourquoi, la Fédération nationale des chasseurs a produit un outil clé en main à destination des collectivités ou autres acteurs publics pour les aider à mettre en place une haie sur leur territoire.



Cyn'Actions'Biodiv : l'empreinte positive des chasseurs

Les structures associatives de chasse et les chasseurs, sont présents quotidiennement sur les territoires ruraux. Ils constituent un réseau d'observateurs de l'état des milieux naturels et de sentinelles de la nature. La base de données Cyn'Actions'Biodiv lancée en 2016 a fait les preuves de son utilité. Elle permet à tout un chacun de savoir ce qu'il se passe par l'implication directe des chasseurs au service de la biodiversité. Cette base permet de recenser toutes les actions en faveur de la biodiversité menées par les Fédérations des chasseurs. Elle recense près de 1000 actions qui sont répertoriées dans cette application dédiée aux acteurs de terrain que sont les chasseurs. Ils ont été parmi les premiers citoyens à constater et déplorer la destruction des milieux naturels, la dégradation des milieux humides, le déclin des oiseaux et des insectes, etc. Aussi, à leur échelon, les chasseurs se sont investis pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de conservation des milieux naturels. Une récente étude évalue le bénévolat des chasseurs à 78 millions d'heures par an. Une proportion importante de ce bénévolat est consacrée à des actions de préservation de la faune sauvage et de la biodiversité. L'engagement des Fédérations en faveur de la biodiversité ne faiblit pas, renforçant la place des chasseurs comme les tout premiers écologistes de France.

<https://www.chasseurdefrance.com/agir/cynactions/>



Le label « Territoires de Faune Sauvage » : une année charnière

Depuis 2019, la FNC s'est consacrée avec l'ELO (European Landowners' Organization), l'OFB et la Fondation François Sommer, à l'élaboration d'une seconde phase du label « Territoires de Faune Sauvage » pour la période 2020-2022. Il a pour objectif de récompenser et promouvoir les gestions exemplaires de territoires privés par leurs propriétaires, qui allient usages de chasse et de pêche, activités socio-économiques et conservation de la biodiversité. Cette année fut marquée aussi par la préparation d'une troisième phase de déploiement avec des nouveaux objectifs ambitieux et la signature d'une nouvelle convention en début d'année. Plusieurs types de territoires sont labellisés. Par exemple : des territoires forestiers ou agricoles, des réserves naturelles, des zones humides... Au total 35 territoires ont obtenu ce label pour une surface total de 83 750 ha.

Un site internet est dédié au label : <https://territoiresdefaunesauvage.com>

nouveau

Nouveauté cette année : un formulaire de pré-diagnostic est disponible pour évaluer si le territoire présente a priori les caractéristiques adéquates et si son gestionnaire a la volonté de s'engager dans le processus de labellisation.

POLITIQUES

BIODIVERSITÉ :

LA FNC IMPLIQUÉE MAIS SCEPTIQUE SUR LES STRATÉGIES DÉPLOYÉES

Le Ministère de la transition écologique a publié la Stratégie Nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), et le premier volet de la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 (SNB). La FNC demeure sceptique sur l'impact réel de ces décisions pour contrecarrer les problèmes de conservation.

Comme vous le savez, cette Stratégie Nationale pour les aires protégées 2030 reprend les éléments de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030. La FNC déplore les objectifs de 30 % en Aires Protégées et 10 % en protection forte (en 2023), émanant notamment de la Commission Européenne. Rajouter des couches au mille-feuille d'aires protégées déjà en place, au-delà des effets d'annonce, ne résoudra en rien les problèmes de conservation que nous connaissons.

Précipitation et incompréhension

Pire, alors que l'essentiel des régions n'ont pas atteint en 10 ans l'objectif de 2 % en protection forte, tout cela va se faire dans la précipitation risquant de cristalliser le mécontentement, à défaut de provoquer l'adhésion des acteurs locaux...

Le nouveau projet de décret « en protection forte » ne manque pas de susciter l'incompréhension. Cette nouvelle « classification/désignation/reconnaissance », va rajouter un nouveau degré de complexité... Des listes sont à constituer dans chaque région.

La FNC a pu participer à certains des très nombreux groupes de travail, commissions et comités de pilotages, préalables à l'élaboration de ces documents "cadre" comme membre du Comité français de l'UICN, du Comité National de la Biodiversité, du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Conseil d'Administration de l'OFB.

Mille-feuille administratif

Si la FNC ne peut que souscrire à l'objectif général de conservation de la biodiversité, les chasseurs étant les premières victimes de la disparition de la trame écologique et donc de la petite faune sédentaire de plaine, la FNC a pu quelques fois exprimer son scepticisme quant aux options choisies : sursurémentations pour ne pas dire interdictions des activités envisagées sur 10 % du territoire national, multiplications du nombre d'aires protégées et de leurs structures de gestion amplifiant ainsi le mille-feuille administratif dédié à la conservation sur les territoires, manque de moyens directs affectés aux gestionnaires privés et propriétaires fonciers à travers les nouveaux outils d'intendance du territoire comme les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), les ORE (Obligations réelles environnementales), les PSE (Paiement pour service environnemental) ou aux labels comme le label Territoires de Faune Sauvage.

La nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue telles que prévues par les lois issues du Grenelle de l'environnement dans les années 2010, malheureusement sans moyens financiers affectés ou incitations fiscales, seront, pour la FNC, les grandes perdantes de ces nouvelles orientations.

Vision très réglementaire

La Commission européenne comme le ministère de la Transition écologique, conservent une vision très réglementaire, publique et « collectiviste » de la conservation de la nature en France, stratégie qui n'a pourtant pas donné les résultats escomptés, en témoignent les résultats des directives Natura 2000 de 2013-2018 ou de 30 ans de suivi de l'indice du suivi temporel des oiseaux communs (STOC) coordonné par le Muséum d'histoire naturelle et l'OFB. Aires protégées ou pas, la moitié des 130 espèces suivies par le STOC sont en déclin comme l'hirondelle rustique...



DIRECTIVE NITRATES

LA FNC EN PREMIÈRE LIGNE POUR LA DÉFENSE DE LA BIODIVERSITÉ

La FNC a alerté les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique sur les incohérences de certaines évolutions réglementaires en défaveur de la biodiversité. Sans succès jusqu'ici.

Dans une démarche commune la FNC et la FNSEA ont alerté à plusieurs reprises le ministre de l'Agriculture pour faire part de leur inquiétude pour le futur programme d'actions national nitrates (PAN). Aujourd'hui, pour les territoires situés en zones vulnérables, la couverture des sols est obligatoire en période à risque de lessivage azoté. Le projet de programme d'actions national nitrates prévoit : « *Dans le cas particulier des intercultures longues à la suite d'une culture de maïs grain ou de sorgho grain, la couverture peut être obtenue par un broyage (...) suivi d'un enfouissement des résidus dans les quinze jours suivant la récolte du maïs grain ou du sorgho grain.* »

Préjudiciable à l'hivernage

D'un point de vue de la biodiversité ordinaire et remarquable, cette mesure s'avère préjudiciable car les chaumes sont des milieux d'hivernage pour un grand nombre d'espèces

d'oiseaux comme les Grues Cendrées, les Pigeons Ramiers et plus généralement pour les passereaux granivores hivernants en France. En effet, ces parcelles apportent d'importantes ressources alimentaires en automne-hiver, période à laquelle les oiseaux ont des besoins énergétiques élevés.

De plus, du point de vue agronomique et de la vie du sol, cette mesure conduit à la mise à nu des terres pendant la période hivernale, augmentant leur vulnérabilité à l'érosion.

Ressources alimentaires

Jusqu'à présent, il existait des adaptations régionales lorsque les enjeux locaux le justifiaient, et notamment au titre de la biodiversité. Ces adaptations ont permis le maintien de ressources alimentaires pour l'avifaune dans certains couloirs de migration et les secteurs plébiscités pour l'hivernage, notamment dans le Sud-Ouest de la France, depuis le 4^{ème} programme d'actions de la directive nitrates.

Sur ces secteurs, les recensements permettent d'observer plusieurs millions d'oiseaux en halte migratoire et en hivernage, dont près de 2 millions de pigeons ramiers. Une étude sur le régime alimentaire de ces oiseaux, conduite par le GIFS-France, a confirmé le rôle joué par les résidus de culture de maïs. Si cette ressource venait à disparaître, quel serait le risque de report des oiseaux sur les parcelles environnantes ?

Dans l'idéal, la FNC et la FNSEA souhaitent que cette mesure ne soit plus inscrite dans le PAN directive nitrates d'autant que cette mesure n'a pas de réel impact sur le lessivage de l'azote.

Le projet de PAN a été mis en consultation publique jusqu'en septembre 2022. Il ne semble pas y avoir eu de modification depuis le projet initial... Ce qui n'empêche pas la FNC de continuer à alerter et de se mobiliser avec ses partenaires agricoles.

La FNC alerte sur les conséquences de modifications des jachères dans la nouvelle PAC

Dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture en novembre 2022, la FNC fait état de certains points d'inquiétudes sur la future réglementation des jachères dans la future PAC. Des points cruciaux sont identifiés :

Certaines essences ne sont pas présentes dans la liste des espèces autorisées dans les jachères ou jachères mellifères. Or, force est de constater que la présence de certaines espèces est très favorable à l'ensemble de la petite faune et de la biodiversité, telles que le tournesol, le sorgho, le millet, le maïs, l'avoine, le chou, etc.

Concernant la surface dite « équivalente », la FNC propose de considérer un même coefficient pour les jachères et les jachères mellifères. Au sujet des dates de semis et de la période de non-utilisation, il est clair que les semis les plus tardifs réussissent le mieux. Certaines espèces ont besoin d'un réchauffement du sol important qu'il est difficile d'avoir au 1^{er} mars. Il faut donc que la date limite d'implantation recule à la même date que pour les jachères mellifères soit le 15 avril. De plus, la FNC propose d'allonger la période de non-utilisation jusqu'au 15 janvier pour éviter la rupture

de l'intérêt des jachères à l'automne et à l'hiver.

La FNC et les FDC accompagnent le monde agricole dans leur implantation de couverts d'intérêt faunistique et floristique ou de jachères environnement faune sauvage (en moyenne 22 000 ha par an). Ces couverts sont très favorables à l'ensemble de la faune sauvage et à la biodiversité en général.

Le principe du Paiement pour Service Environnemental (PSE) en cours d'analyse par la FNC

La Fédération nationale des chasseurs a entamé un travail d'identification des différents leviers permettant d'augmenter le pouvoir d'action des chasseurs sur les territoires. Le Paiement pour Service Environnemental (PSE) correspond à l'accompagnement financier d'un acteur du territoire en réponse à son engagement pour des pratiques ou des aménagements qui préservent la biodiversité. La construction d'un tel outil qui peut être facilement utilisé par les chasseurs est en projet. Il permettrait de faire valoir leur implication sur les territoires. Les PSE contribuent à répondre aux nombreux défis environnementaux. Ils engagent des financeurs, en principe les bénéficiaires directs des services produits (des entreprises, individus, ou des acteurs publics), et les acteurs du territoire fournisseurs d'un service environnemental.

La relation entre les financeurs et ces acteurs peut nécessiter des intermédiaires pour gérer le dispositif, contrôler le respect des engagements des fournisseurs, leur apporter un appui technique, prendre en charge l'animation du dispositif, etc.

Les PSE ne sont pas définis de façon législative, mais reposent sur des contrats de droit privé lorsque toutes les parties sont privées, de droit public dans le cas contraire. Lorsque des financements publics sont mobilisés, ces dispositifs entrent dans le cadre des aides à l'agriculture et doivent respecter la règle « de minimis » agricole, relever du régime des aides notifiées, ou encore correspondre à un dispositif défini dans la Politique agricole commune (PAC).

Au-delà de leurs effets environnementaux, ils participent également aux politiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).



les BRÈVES

Renouvellement de la convention cadre Agrifaune

En 2022, la FNC et les autres partenaires du programme Agrifaune ont reconduit la convention cadre pour une durée de deux ans. Les objectifs de cette nouvelle convention seront notamment de capitaliser et mettre en avant les résultats des différents travaux réalisés sur les 70 départements engagés dans le programme. Valoriser les acquis du programme dans les politiques publiques ou auprès du grand public est l'objectif.



Faisan : la FNC reprend l'animation du réseau et la collecte des données

Dans la continuité du Plan Faisan initié en 2019 et à la suite de l'arrêt du suivi et de la collecte des données du réseau Faisan par l'OFB, la FNC s'est engagée dans la reprise de l'animation du réseau Faisan. Pour ces raisons, la FNC collecte les différentes données de comptages réalisés par les FDC. De plus, la FNC continue d'accompagner les FDC dans l'expérimentation des comptages IPA (indice ponctuel d'abondance). La FNC fera analyser courant 2023 les différentes données de comptages (IPA et conventionnel) afin de déterminer s'il existe une corrélation entre les deux méthodes. Comme pour le réseau Faisan, l'OFB n'anime plus le réseau Lièvre. De ce fait, la FNC a décidé de reprendre la collecte des données de ce réseau également. Rappelons que pour que les données des FDC soient collectées, il leur faut adhérer à la charte de partage de données de la FNC. Par ailleurs, la FNC a produit en 2022 un film didactique à destination des gestionnaires de territoires, présidents de GIC... dans le but de mettre en lumière tous les éléments indispensables pour réussir une opération de repeuplement de Faisans.

La FNC renouvelle son partenariat avec SNCF Réseau

Début novembre 2022, la FNC a renouvelé son partenariat avec SNCF Réseau jusqu'en 2024. La FNC a participé à plusieurs réunions avec les gestionnaires ferroviaires nationaux et régionaux pour expliquer le fonctionnement et l'organisation du réseau cynégétique. Les acteurs de SNCF Réseau se sont rendu compte que de travailler avec les Fédérations des chasseurs présente de nombreux avantages : connaissance des populations et des déplacements des grands mammifères ongulés et mise à disposition d'un outil performant : Via Fauna (projet régional conduit par la Fédération régionale d'Occitanie et les Fédérations départementales qui rassemble une quarantaine de partenaires techniques et financiers). L'objectif de ce dispositif est d'améliorer la connaissance sur les éventuelles ruptures de « continuités » écologiques engendrées par les infrastructures linéaires de transports déjà existantes.

Les prochains mois seront consacrés à la mise en place d'éléments de communication communs avec également une formation cynégétique et sanitaire des « acteurs de prévention faune » de SNCF Réseau. SNCF Réseau va également impliquer la FNC comme force de proposition dans la gestion de la végétalisation des lignes.





3



**COMMUNIQUER
ET SOUTENIR**

LE MONDE
DE LA CHASSE



COMMUNICATION

UNE STRATÉGIE OFFENSIVE

POUR MONTRER LE RÔLE POSITIF DE LA CHASSE

La stratégie de communication innovante menée par la FNC depuis 3 ans vise à montrer les chasseurs tels qu'ils sont. Forts du succès de leur premier spot TV d'envergure, « La chasse, le bonheur grandeur nature », qui a touché plus de 40 millions de téléspectateurs l'an passé, les chasseurs se sont invités une nouvelle fois, sous la forme d'un manifeste, sur le petit écran, du 3 au 30 avril 2022.

Tous les chasseurs ne sont pas une caricature du sketch des Inconnus et tous les promeneurs ne sont pas des anti-chasse écologistes radicaux ! Partant de ce principe, l'enjeu pour la FNC est de rassembler autour de la chasse, les initiés et les néophytes curieux de comprendre cette passion. Le nouveau film publicitaire de la FNC a répondu à la demande des téléspectateurs qui, à la suite du premier spot, se montraient intéressés d'en savoir plus sur les chasseurs. « Nous faisons, une nouvelle fois, le pari de la transparence et de l'authenticité. Nous nous montrons tels que nous sommes. Notre objectif est que l'image des chasseurs gagne en modernité et en sympathie. Nos Fédérations sont agréées au titre de la protection de l'environnement, ce que nous mentionnons à la fin du film. Ce n'est pas un slogan publicitaire mais une réalité » explique Willy Schraen, président de la FNC.

Ce nouveau rendez-vous a pris la forme d'un film de 30 secondes qui a bénéficié d'un plan média puissant (réseau hertzien, TNT et câble satellite) avec plus de 1 000 passages et une diffusion sur le digital et en radio. Ce film TV de 30 secondes a été diffusé sur 17 chaînes des Groupes : TF1, M6, Canal + (CNews, C8, CStar) et RMC ... et a été décliné en radio et digital. La déclinaison radio de la campagne a été diffusée du 2 au 14 mai 2022, avec 12 980 spots, sur les radios indépendantes musicales (129 stations), RTL, Europe 1, RMC.

Un spot en forme de manifeste

Plus qu'un film, ce spot est un manifeste pour célébrer l'action positive des chasseurs pour la biodiversité, au cœur des écosystèmes. Une voix off raconte l'histoire vraie de femmes et d'hommes, « fiers, passionnés, dévoués, bénévoles, concernés », en symbiose avec la nature. Ce ne sont pas des comédiens et leurs gestes captés par les caméras sont ceux qu'ils font, 365 jours par an, pour « la sauvegarde de la biodiversité » quand ils posent le fusil. La caméra les suit dans des paysages grandioses. Rien ne dit qu'ils sont chasseurs. La voix off explique « qu'ils entretiennent les espaces naturels, que le travail est immense et que leur dévouement est bien réel ». La signature du spot « Nous sommes chasseurs » lève le suspens en révélant que les Fédérations des chasseurs sont agréées au titre de la protection de l'environnement. Contre toute attente, car « on les montre du doigt », les chasseurs ont en réalité de belles choses à faire partager



287 millions de contacts ont vu le spot TV

Au total, 41,5 millions d'individus ont été touchés au moins une fois par cette campagne TV. Elle a été une belle réussite auprès des 15 ans et plus. Comme le spot a été vu 7 fois en moyenne, 287 millions de contacts ont été générés.

La campagne digitale de 30 secondes a été un succès. 60 % des gens exposés à la campagne ont regardé la vidéo dans son intégralité. Au total, 4,9 millions de vidéos complètes de la campagne ont été visionnées. Quant à la déclinaison radio de la campagne qui a été diffusée du 2 au 14 mai 2022, avec 12 980 spots, 22 millions de personnes l'ont entendue au moins une fois. Les messages du spot TV ont été en majorité bien intégrés par les téléspectateurs selon une étude « post test » d'OpinionWay. La connaissance de la nature des chasseurs et la protection de l'environnement sont les caractéristiques les plus mises en avant. 54 % des sondés considèrent que ce spot leur donne une vision positive de la chasse.

Ils sont 42 % d'entre eux à déclarer que ce film a fait évoluer la perception qu'ils avaient de la chasse.

et à faire comprendre à l'opinion publique. « La nature, on la comprend, on la ressent, on la connaît par cœur et pour elle on ne compte pas nos heures ».

Des vidéos plus pédagogiques

La FNC prend la parole quotidiennement sur les réseaux sociaux, grâce à un travail collaboratif qui implique l'équipe communication et les différents services de la FNC sans oublier les FDC. Elle a, au cœur de son dispositif numérique et digital : la vidéo ! En 2022, il a été fait le choix d'un contenu vidéo plus pédagogique : l'univers de la chasse expliquée à des non-initiés, pour une meilleure accessibilité. En 2022, la FNC a publié sur ses RS : 72 vidéos, 24 « motion design » et pas moins d'une vidéo animalière par mois.



Présence remarquée de la FNC sur différents Salons

Salon de la faune sauvage - avril 2022 - Mantes-la-Jolie (78)

La Fédération nationale des chasseurs participait à ce salon avec un stand de 40 m² sur le thème de la sécurité et de la formation décennale. Les visiteurs se voyaient offrir, par la FNC, un « compas du chasseur », qui indique l'angle des 30° lorsqu'ils sont postés à une chasse en battue. L'animation autour de la cuisine du gibier, avec des chefs qui réalisaient sur place des recettes originales, a fait le plein de gourmets.

Salon des migrateurs - juillet 2022 - Cayeux-sur-mer (80)

La FNC a participé à cet événement qui regroupe : 75 exposants, toutes les associations liées au gibier migrateur, la plus grande foire aux appelants de France... Le stand de la FNC présentait l'application ChassAdapt ainsi qu'une carte reprenant le parcours de la migration de plusieurs espèces, avec la participation d'ISNEA et de plusieurs Fédérations sans oublier une dégustation de viandes de gibier grâce à notre partenaire Picardie Venaison.



Salon des maires et des collectivités locales - novembre 2022 - Paris

La FNC a accueilli de nombreux maires et leurs adjoints sur son stand. « Il y a au moins 10 bonnes raisons d'établir des partenariats constructifs avec les Fédérations des chasseurs, délégués de missions de service public ». Tel a été le message de la FNC, à l'intention des élus. De la confortation de la trame verte et bleue, de la régulation des espèces « nuisibles » (ESOD) et invasives, en passant par l'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale, sans oublier les aménagements et la valorisation des territoires. Des agents de développement de différentes Fédérations départementales sont venus chaque jour, sur le stand, présenter les missions qu'ils font au quotidien, aux collectivités locales. Des recettes de gibier, cuisinées sur place, par des chefs, furent aussi l'occasion de gourmandes découvertes !

Game fair - juin 2022 - Lamotte-Beuvron (41)

Après deux années d'absence due au covid, ce salon était très attendu pour sa 40ème édition. Cette année, la FNC avec un stand de 100 m² a mis à l'honneur notre agrément : « Association agréée au titre de la protection de l'environnement », tout comme notre campagne TV et radio diffusée au printemps 2022. Ce salon, organisé au cœur de la Sologne, à Lamotte-Beuvron, sur un terrain d'exposition de près de 400 hectares, représente la vitrine de la chasse française avec des chasseurs venant de toute la France.



Le contenu éditorial a lui aussi subi une vraie transformation : questions de société, grands enjeux politiques, débats médiatiques, prise de parole institutionnelle, vidéos pédagogiques et immersives, animalières ou « de saison », quizz, présentation d'études scientifiques... Sans oublier un point juridique avec 3 axes de dialogue privilégiés cette année : la sécurité, la défense de notre patrimoine cynégétique et des chasses traditionnelles ainsi que la venaison.

96 000 abonnés Facebook

Cette stratégie offensive a porté ses fruits : la page Facebook de la FNC est passée de 41 000 abonnés en 2020 à 96 000 au 1^{er} janvier 2023 ! Nos vidéos font globalement plus de 100 000 vues. Le site internet de la FNC enregistre pas moins d'1,3 million de sessions qui

ont été ouvertes, 863 000 visiteurs uniques avec une durée moyenne par session de 3 min 33, ce qui est exceptionnel.

La chasse agite les réseaux sociaux mais quoiqu'on en dise, elle intéresse et est de plus en plus assumée, notamment par la jeune génération et les femmes. Ils sont de plus en plus nombreux à afficher leur passion sur tous les réseaux sociaux et à être suivis par des milliers de followers.

Lieu d'expression qui permet l'interactivité, l'échange et une forme de proximité, les réseaux sociaux de la FNC sont ouverts sur le débat et transparents. L'objectif est d'être vu, lu et entendu. La chasse a accéléré sa transformation pour parler à toutes les générations et tous les profils : des adolescents aux grands-parents, en passant par les élus, les politiques, les journalistes, les influenceurs via Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.

Plus de 100 demandes médiatiques

De plus, les témoignages de chasseurs expliquant aux médias dits "classiques" leur passion, et du plus médiatisé d'entre eux, Willy Schraen, président de la FNC, ont aussi permis, ces derniers mois de remettre quelque peu « l'église au milieu du village rural ». La FNC reçoit une centaine de demandes médias par an. L'enjeu est d'investir ces médias et les émissions qui traitent le sujet chasse de manière plus large en ne se limitant pas au seul prisme de l'actualité liée à la pratique. Willy Schraen est désormais invité des Grandes Gueules de RMC comme chroniqueur de l'émission et intervient sur l'actualité. A noter qu'en 2022, des médias d'opinion comme le JDD ont demandé à Willy Schraen de réfléchir sur des sujets de société, dans le cadre de tribunes : « Les nouveaux misanthropes » à la signature de Willy Schraen est une tribune qui est parue le 30 octobre 2022 dans le JDD. C'est une première !

Cette dynamique favorable, créée par une communication décomplexée fait donc bouger les lignes. Dans cette guerre d'image, la FNC continue à dépoussiérer la sienne.

BIODIVERSITÉ

PREMIÈRE ÉDITION DU TABLEAU DE BORD

Par la pratique responsable de leur activité, les chasseurs participent à la conservation des ressources biologiques sur les territoires. Forte du réseau fédéral et associatif de la chasse, cette contribution des chasseurs à la sauvegarde de la biodiversité est aujourd'hui chiffrée sous la forme d'un « tableau de bord » qui sera publié, sous forme de plaquette, chaque année.



La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 2011, est à l'initiative de cette première édition de ce « tableau de bord », sous forme de plaquette. Il a été réalisé à partir d'une enquête menée auprès des 94 Fédérations Départementales sur la saison cynégétique 2020-2021.

“ **Les chasseurs sont des acteurs engagés qui vivent la nature au quotidien** ”

Le principe de l'utilisation durable des ressources est reconnu comme instrument important au service de la conservation par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Le réseau fédéral des chasseurs mène ces actions de conservation depuis des années. Plus de 1 000 opérations sont consultables sur la plateforme Cyn'Actionsbiodiv'.

L'éco-contribution et le soutien financier de l'OFB permettent de renforcer ces initiatives sur les territoires.



Des mesures de conservation efficaces

Les chasseurs sont propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels sur lesquels ils mettent en place des mesures de conservation efficaces. A titre d'exemple, 876 sites naturels et 9 333 ha sont en propriété ou en maîtrise foncière en France. Les Fédérations des chasseurs assurent la gestion de ces zones pour obtenir des résultats positifs et durables sur la biodiversité.

Les chasseurs gèrent aussi les réserves de chasse qui constituent 2,7 millions d'ha où la chasse est interdite (ou très fortement limitée) dans un but de reconstitution de la faune sauvage et de ses habitants.

Chaque année les chasseurs plantent et entretiennent des haies, buissons et arbres champêtres. Lors de la saison 2020-2021, 572 km de linéaire ont été plantés et 93 km entretenus.

Quelques 29 474 ha de cultures faunistiques et floristiques ont été mises en place en 2020-2021. Il s'agit pour les chasseurs de

planter des couverts d'intérêt faunistique et floristique, des cultures intermédiaires, des cultures mellifères et des jachères environnementales, selon différents dispositifs contractuels et réglementaires.

Les chasseurs aménagent et entretiennent des zones humides (mares, étangs et lacs...) sur 12 980 ha qui couvrent 770 communes. L'acquisition et le partage des connaissances sur la faune sauvage et la biodiversité mobilisent 29 225 observateurs.

L'organisation de chantiers nature

Les chasseurs organisent aussi des chantiers nature : collecte de déchets, réhabilitation de milieux naturels dégradés, suivi de faune sauvage... L'opération « J'aime la nature propre » a mobilisé 65 868 participants sur 1 605 points de collecte pour 8 032 m³ de déchets collectés ce qui est équivalent à 3,5 piscines olympiques !

Enfin, les opérations de sensibilisation à la nature ont donné lieu à l'organisation de 870 événements pour le grand public qui ont rassemblé 59 441 visiteurs.

12^{èmes} Assises nationales de la biodiversité : la FNC anime un atelier sur les zones humides

La Fédération Nationale des Chasseurs a participé aux 12^{èmes} Assises nationales de la biodiversité, qui se sont tenues à Besançon les 7, 8 et 9 septembre 2022. Présente sur un stand, elle y a animé un atelier sur les zones humides chassées, qui grâce à l'action des chasseurs, permettent de conserver des cœurs de biodiversité !

Parce qu'ils chassent, parce qu'ils sont propriétaires terriens ou gestionnaires d'espaces, les chasseurs ont permis de maintenir de nombreux territoires en espaces naturels, d'éviter leur destruction. Aujourd'hui, ils font souvent l'objet de classements en aires protégées. Constituant le plus gros réseau du monde rural, les chasseurs s'investissent concrètement dans des actions de réhabilitation de la trame écologique, de conservation de la faune sauvage, d'acquisition de connaissances et de suivi d'espèces ou dans des actions de sensibilisation à l'environnement.



En Hauts-de-France par exemple, de l'étude régionale des zones humides chassées en passant par le programme Oizh'eau de la FDC de l'Oise, les Fédérations départementales des chasseurs se sont distinguées par la mise en place d'actions concrètes en matière de conservation des zones humides, et ce, avec l'appui de l'Office Français de la Biodiversité, du Conseil régional, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie : expertises faune flore, maintien des niveaux d'eau et de la fonctionnalité écologique des sites, fauches avec des engins adaptés aux zones humides, pâturage extensifs, maintien de prairies humides, de roselières et de mosaïques d'habitats, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.

Des Fédérations des chasseurs de la région Bourgogne-Franche-Comté (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) ont pu également présenter leur stratégie de gestion des milieux humides menée avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse.



Le Congrès français de la nature de l'UICN : la FNC partie prenante aux discussions

Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dont la FNC est membre, a organisé le Congrès français de la nature les 10 et 11 octobre 2022. Cet événement a rassemblé les représentants des organismes membres, dont la FNC, les experts du Comité français de l'UICN et ses partenaires. Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 47 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts. Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises.

Le Comité français de l'UICN a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'Outre-mer et à la coopération internationale.



Engagement de Service Civique : 70 contrats signés

Les Fédérations des chasseurs sont agréées au titre de l'engagement de Service Civique. Ces jeunes sont accueillis au sein de nos structures pour y accomplir des missions au service de l'intérêt général. En 2022, nous avons signé 70 contrats sur des missions d'éducation à la nature, de suivi de la faune sauvage et de conservation des habitats naturels.



INFORMATIQUE

UNE REFONTE PROFONDE DES APPLICATIONS MÉTIER

Les missions déléguées par l'Etat aux Fédérations des chasseurs sont aussi nombreuses que variées. C'est pourquoi en 2021, la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a conduit un double chantier d'analyse de l'existant et de recensement des besoins.

Les Fédérations des chasseurs s'appuient sur des outils informatiques, mais ceux-ci sont parcellaires, vieillissants et de moins en moins adaptées aux inévitables évolutions réglementaires. La FNC a initié en 2021, un travail préliminaire qui a conduit à une procédure d'appel d'offres à l'issue de laquelle, élus, représentants des Fédérations, de la Direction générale et de la Direction des systèmes d'information (DSI) ont unanimement sélectionné le prestataire informatique en charge de la réalisation de cette refonte. Les travaux ont commencé avant l'été 2022 et les premiers modules du nouveau système (Guichet unique et les applications liées) sont attendus pour la saison 2024-2025.

Une envergure inédite

Ce chantier ambitieux est d'une envergure inédite pour le réseau. Il est conduit au quotidien par plusieurs chefs de projets de la Direction des systèmes d'information de la FNC et implique régulièrement un groupe de Fédérations départementales.

Ce mode de fonctionnement, inédit lui aussi, sera complété en 2023 par une action de communication auprès de l'ensemble des Fédérations. L'objectif est d'apporter de la visibilité sur l'avancement du projet : les modalités restent à définir (site intranet, réunions plénières ou présentielles comme le séminaire du 12 juillet 2022).

L'informatique : un service adapté à l'activité des Fédérations

Le rôle de la Direction des Systèmes d'Information de la FNC (DSI) est de développer des logiciels et d'assurer leur maintenance évolutive et corrective, de garantir le maintien en condition opérationnelle des différents systèmes, mais aussi d'apporter un soutien aux utilisateurs.

Dans le domaine du développement, l'année 2022 a été consacrée à deux sujets majeurs : la refonte complète des applications métier et la réalisation des modules de télédéclaration et télé-expertise pour l'indemnisation des dégâts de gibier. De plus, pour mieux répondre aux sollicitations des Fédérations (départementales, régionales, et nationales), notamment en prévision des prochains déploiements, la DSI de la FNC renforce progressivement ses équipes.

BRÈVE

Un accès facilité aux données de la matrice cadastrale

Dans le cadre de leurs missions de gestion des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ainsi que pour la gestion des Plans de chasse, les Fédérations départementales sont habilitées à rechercher ou vérifier les propriétaires des parcelles de terrain concernées. Jusqu'à présent, cet accès se faisait de manière hétérogène selon les départements et les données n'étaient pas toujours mises à jour de manière optimale. En 2022, la Fédération nationale des chasseurs a mis à disposition de l'ensemble de ses Fédérations départementales un outil interactif basé sur le Plan cadastral informatisé (PCI) permettant un accès en quelques clics à ces informations.



PRATIQUE

LA BASE DE DONNÉES SCIENTIFIQUE NATIONALE

COUVRE PLUS DE 300 ESPÈCES

Initié en 2020 puis défini et affiné en 2021 grâce aux Fédérations pilotes, le projet de Base de données scientifique nationale est entré en 2022 dans une phase de généralisation.

La base de données scientifique nationale contient déjà plus de 6 millions de lignes (hors référentiels) et couvre plus de 300 espèces !

Certaines de ces données sont historiques (les premières données de prélèvements remontent à 1973 et les premières données de comptage datent de 1983) alors que d'autres ont été récemment collectées grâce au nombre croissant d'utilisateurs de cette base (pas moins de 400 issus des différentes Fédérations contributrices).

Diversifier l'offre

Durant l'année 2022 l'accent a été mis sur les comptages et les efforts vont se poursuivre en 2023 pour diversifier l'offre dans le domaine des aménagements.

Ainsi, plus de 30 protocoles ont été mis à disposition des Fédérations.

À ce jour, sont en service et accessibles :

- **9 protocoles ICE** (Indicateurs de Changement Ecologique) du guide officiel de l'OFB ;
- **6 protocoles** de l'ISNEA ;
- **4 protocoles** de comptage d'oiseaux (autres que ceux de l'ISNEA) ;
- **3 protocoles** différents de comptage lièvre-renard ;
- **3 protocoles** sur des groupes d'espèces non-chassées (amphibiens, libellules, reptiles) ;
- **2 protocoles** « particuliers » :
 - Ekosentia,
 - Données Ailes ;
- **2 tableaux de bord** de suivi des prélèvements :
 - bécasse (carnet papier et ChassAdapt),
 - grand gibier (jusqu'en 2017 pour l'instant).



Gestion des dégâts de gibier : vers une dématérialisation complète en 2023

L'ouverture du portail de télédéclaration des dégâts de grand gibier signe une nouvelle ère pour l'année 2023. Il sera l'outil privilégié pour déclarer, envoyer, échanger sur les dégâts de grand gibier.

La télédéclaration est l'extension logique des outils de gestion des dégâts de gibier déjà en place pour les Fédérations et vient renforcer l'aide des Fédérations départementales aux agriculteurs.

Le projet a pour objectif de répondre en particulier à différentes attentes :

- gain de temps grâce à une saisie rapide des dossiers à tout moment de la journée ;
- échanger par écrit ;
- assurance d'une déclaration complète ;

- prévenir et alerter le réclamant sur des déclarations non conformes ;
- télécharger, envoyer des documents scannés ;
- imprimer ses justificatifs comptables ;
- permettre au réclamant un suivi de ses dossiers payés, déclarés, etc.

Par ailleurs, un autre maillon essentiel, entre les applications de déclaration de dégâts et la gestion des indemnisations verra le jour avec la télé-expertise (départementale et nationale) qui permettra ainsi une dématérialisation complète du cycle de prise en charge des quelque 50 000 expertises départementales annuelles.







4



**ÊTRE
UN ACTEUR
DE LA SOCIÉTÉ** 

SANITAIRE



INFLUENZA AVIAIRE : FACE À UNE SITUATION INÉDITE, UNE MOBILISATION CONTINUE DE LA FNC

Cette année 2022 a été marquée par un épisode hivernal sans précédent, le maintien d'une circulation virale de l'influenza aviaire importante durant la saison estivale et la menace d'une nouvelle flambée en élevage.

Le début de l'année 2022 aura été marqué par un épisode hivernal d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) similaire à celui des années précédentes, touchant les anatidés essentiellement, mais également des échassiers et oiseaux d'eau. Avec la mobilisation du réseau SAGIR, ce sont plus de 800 oiseaux morts qui ont été collectés durant le premier semestre, dont plus d'une centaine se sont révélés positifs à l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène parmi les oiseaux sauvages.

Les élevages du Grand-Ouest ont été secoués par une épizootie d'une ampleur jamais connue, causant à nouveau la perte et l'abat-

tage de millions de volailles, principalement en Vendée et en Loire-Atlantique, zones de production importante de volailles, mettant très fortement à mal les filières avicoles. Au total, plus de 1 300 foyers domestiques ont été détectés, conduisant à l'abattage de 16 millions de volailles.

Une situation jamais connue

Dès la fin du printemps et durant tout l'été, alors que le nombre de foyers en élevage diminuait progressivement et que la France repassait en niveau de risque « négligeable »

au mois de mai 2022, de nouvelles détections dans l'avifaune sauvage ont été enregistrées, dans la Somme tout d'abord puis dans les départements voisins du littoral Manche-Atlantique avec une intensification des détections dans le courant de l'été. Des mortalités très importantes de laridés, principalement des Goélands, et de Fous de Bassan ont été observées sur tout le littoral du Nord de la France. Cette circulation estivale, commune à plusieurs pays européens, laissait craindre une endémisation de la maladie dans le compartiment sauvage, et une survie des souches virales circulantes dans l'environnement sur le territoire national à la suite de l'épisode de 2021-2022.

Maladie d'Aujeszky : la FNC co-anime le groupe de suivi avec la Coopération agricole

La FNC et la Coopération agricole co-animent, avec succès, le groupe de suivi de la Plateforme d'épidémiologie-surveillance en Santé Animale (PTF ESA) sur la maladie d'Aujeszky. Cette co-animation s'avère très efficace et fructueuse pour aborder un sujet impactant aussi bien le monde de l'élevage que celui de la chasse. Ce groupe de suivi a été validé par le Comité de pilotage de la PTF ESA en décembre 2020. Il s'est réuni 6 fois, soit 3 fois par an. Il a comme objectif d'améliorer la surveillance Aujeszky en élevages de suidés, chez les

carnivores domestiques et chez les sangliers sauvages. Il a déjà travaillé sur l'actualisation des instructions techniques liées à la surveillance de la maladie d'Aujeszky en élevages de suidés, sur l'amélioration des données qui accompagnent les chiens analysés afin d'avoir les informations pertinentes pour la surveillance du virus d'Aujeszky. Enfin, la FNC au sein de ce groupe a pris la main sur la rédaction d'un document sur l'état des lieux de la surveillance de la maladie d'Aujeszky chez les suidés



d'élevage, les chiens domestiques et les sangliers sauvages, ainsi que sur la production d'un protocole type pour mettre en place une surveillance des sangliers sauvages.



Fédération Nationale
des Chasseurs



INRAE





A l'heure où nous écrivons ces lignes, les départements de Vendée et des Deux-Sèvres connaissent une accélération de l'épizootie, entraînant encore un renforcement des mesures mises en œuvre pour essayer de contenir la diffusion du virus.

D'intenses négociations menées par la FNC

La FNC est donc restée mobilisée tout au long de l'année, participant aux cellules de crises mises en place par le ministère de l'Agriculture dès l'été. C'est dans ce contexte tourmenté que l'ouverture de la chasse au gibier d'eau a malgré tout pu avoir lieu sur le Domaine Public Maritime, y compris dans les Zones de Contrôle Temporaire du littoral du Nord, à la suite des négociations menées par la FNC pour le maintien des activités cynégétiques, au même titre que les activités de loisirs et touristiques pratiquées sur ces littoraux.

Les instructions ministérielles se sont succédées suivant l'évolution de la situation sanitaire. Les mesures de gestion ont été graduellement renforcées et territorialisées. La multiplication des détections dans la faune sauvage et dans les élevages, a généré de nombreux arrêtés préfectoraux. La FNC a ainsi pu apporter son soutien aux Fédérations dans la relecture de ces arrêtés et leurs négociations avec les Préfectures pour le maintien de la chasse au gibier à plume le plus longtemps possible.

Des fiches de synthèse à disposition

La réglementation se complexifiant d'année en année, la FNC a également mis à disposition des Fédérations, des fiches de synthèse disponibles en ligne sur l'intranet et rappelé les mesures de biosécurité à respecter dans la pratique de la chasse au gibier d'eau, mais aussi de toute autre chasse afin de ne pas véhiculer le virus et risquer de contaminer un des élevages. Un travail de mise en forme de ces fiches est en cours en cette fin d'année 2022.

Une instruction ministérielle apportant des précisions sur le transport et l'utilisation des appelants en fonction du niveau de risque a fait l'objet de nombreux échanges entre les services de l'Etat et le Ministère.

La FNC suit également de près l'expérimentation lancée par le Ministère, destinée à tester des vaccins sur les palmipèdes et étudier l'efficacité de cette vaccination. Un premier bilan est attendu en 2023.



Enfin, comme l'an passé, plusieurs questions font encore l'objet de discussions afin d'identifier les réponses applicables par les chasseurs sur le terrain :

- les mesures contraignant la chasse autour des foyers, et en particulier dans les zones denses en élevages avicoles où un foyer se transforme rapidement en une grande zone réglementée au vu de la propagation rapide du virus,
- la surveillance souhaitée par le ministère, des appelants pour la chasse au gibier d'eau à mettre en place en dehors des saisons de chasse.

Il nous faut avancer sur ces questions afin d'aboutir à la mise en œuvre harmonieuse des mesures prévues. Tout porte à croire en effet qu'il va falloir vivre encore longtemps avec ce virus.

Dès le mois de septembre, des foyers en élevage ou dans des basses-cours, le long des différentes voies de migration Meuse-Rhin-Rhône et dans le Centre de la France, suggèrent la présence inapparente de l'infection dans certaines populations sauvages migratrices.

La fin d'année 2022 est également marquée par le début d'une nouvelle épizootie dans le Grand-Ouest avec le risque d'une nouvelle flambée dans les élevages de palmipèdes et de dindes. Le niveau de risque a progressivement été augmenté, passant de « négligeable » à « modéré » le 29 septembre 2022, puis de « modéré » à « élevé » le 10 novembre 2022.

Maladie d'Aujeszky : des résultats sur la vaccination bientôt disponibles

L'étude initiée dans le département de l'Aube en 2021 sur l'utilisation d'un vaccin Aujeszky chez le chien, s'est poursuivie en 2022. Cette étude réalisée en lien avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV), le Laboratoire National de Référence (ANSES), Oniris, l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort et le Laboratoire Départemental d'analyses vétérinaires de l'Aube a abouti à la rédaction d'une première thèse vétérinaire qui devrait être soutenue début 2023.

Les premières données collectées ont permis de dresser un état des lieux des effets indésirables observés à la suite de la vaccination grâce au suivi de 157 chiens par 60 propriétaires volontaires. Le suivi sérologique des chiens vaccinés n'ayant pas permis à ce stade d'évaluer de façon précise l'efficacité de ce vaccin chez le chien, la FNC a recruté une nouvelle thésarde vétérinaire d'Oniris pour poursuivre les travaux et compléter les données existantes afin d'apporter des réponses aux questions que les chasseurs se posent quant à cette vaccination. Les résultats sont attendus pour le deuxième semestre 2023.



SANITAIRE



LA PESTE PORCINE AFRICAINE À NOS PORTES : LES CHASSEURS RÉACTIFS ET COMPÉTENTS

En 2022, la Peste Porcine Africaine (PPA) est arrivée à proximité de deux de nos frontières : en Italie, à 80 km de la frontière la plus proche et en Allemagne, à 7 km. La réactivité des fédérations, de la FNC et des chasseurs français des zones frontalières, est à saluer !



Le 5 janvier 2022, un premier cadavre de sanglier, positif au virus de la Peste Porcine Africaine était découvert dans le Piémont italien, proche de la Ligurie (Italie), à près de 90 km de la frontière française. Cette souche virale montrait une proximité importante avec les souches circulant en Europe de l'Est, laissant penser à une arrivée du virus par le biais des activités humaines.

aux chasseurs. Des formations pour le réseau de chasseurs collecteurs mis en place dans les zones frontalières ont été organisées en lien avec le renforcement de Sagir. Du matériel de biosécurité a été distribué. Ce dispositif aura permis d'augmenter très substantiellement le nombre de cadavres de sangliers collectés pour analyse, avec un total de 34 signalements et 28 cadavres analysés en près d'un an sur ces trois départements (alors qu'habituellement ce nombre atteignait au maximum 5 sangliers sur les 3 départements !).

Du côté français, la réaction des différents acteurs et de l'Administration a été rapide, grâce, entre autres, à l'expérience acquise à la suite des cas en Belgique en 2018. En effet les représentants des éleveurs de porcs, des organismes sanitaires du monde de l'élevage, ainsi que les Fédérations départementales (FDC), régionales (FRC), et la FNC ont chacun mis en place les protocoles nécessaires : du recensement des éleveurs et détenteurs de porcs, à un renforcement de la surveillance de la mortalité des sangliers sauvages dans l'hypothèse où le virus aurait pu être déjà plus proche que ce que l'on pensait.

Enfin, un rapport présentant différents scénarios de gestion des populations de sangliers sauvages, en fonction de la distance entre la frontière et le cas positif le plus proche a été élaboré par un groupe de travail régional, animé par la FNC. Ce rapport a servi de base d'échanges avec l'Administration. La production des Fédérations s'est avérée très complémentaire de ce qui avait pu être produit par l'Administration et l'Office Français de la Biodiversité.

Très rapidement, un groupe de travail, animé par la FNC, regroupant la FRC PACA et les 3 FDC frontalières des zones italiennes contaminées par le virus qui sont les plus proches (la FDC des Alpes-Maritimes, la FDC des Hautes-Alpes, et la FDC des Alpes-de-Haute-Provence) a été constitué. Ce groupe de travail a pu produire différents documents et procédures qui ont ensuite été présentés et utilisés par les autres acteurs régionaux et nationaux. En particulier, des posters sur la biosécurité à appliquer pour la chasse ont été diffusés

Tous ces travaux ont abouti à la création d'un réseau de collecteurs actifs récoltant les cadavres de sangliers pour analyse avec des chasseurs sensibilisés au risque et aux mesures qui pourraient s'appliquer. La reconnaissance de la compétence des Fédérations par l'Administration est réelle.

Le 25 mai 2022, un autre épisode a sollicité les Fédérations départementales, régionales



Un groupe de travail a été constitué

BRÈVE

et la FNC : un foyer en élevage de porcs plein air en Allemagne à 7 km de la frontière avec le Haut-Rhin. La FNC, en lien avec les 2 FDC concernées (Haut-Rhin et Bas-Rhin), a participé au relèvement du niveau de surveillance dans cette zone proche de la frontière. Durant les 3 mois suivants, sans découverte de nouveaux foyers malgré d'importants moyens déployés pour les rechercher, la zone réglementée a été levée en Allemagne le 25 août 2022. La FNC a participé aux réflexions préalables à la levée de la zone de surveillance renforcée en France, qui aura malgré tout permis de s'assurer de l'absence d'une mortalité anormale dans ces territoires frontaliers.

Sur ce sujet, capital pour l'élevage porcin français, et pour la chasse, les Fédérations concernées ont systématiquement répondu "présent" en mettant en place les actions de surveillance et de prévention nécessaires.



La FNC mobilisée pour prévenir les conséquences de l'arrivée de la PPA en France

Afin d'anticiper au mieux une arrivée éventuelle de la PPA en France, la FNC a élaboré un guide de préparation à la gestion de crise sanitaire due à la PPA qui permet à toutes les Fédérations d'anticiper la collecte de données, la biosécurité à mettre en place et les éventuelles formations à organiser.

La FNC a également contribué dans le cadre d'un groupe de suivi de la plateforme ESA sur les pestes porcines, à l'élaboration de différentes instructions ministérielles décrivant les mesures de surveillance, de prévention et de lutte à mettre en œuvre selon les différents scénarios (arrivée de la PPA chez les sangliers sauvages ou foyers en élevage). Ces instructions devraient être prochainement publiées.

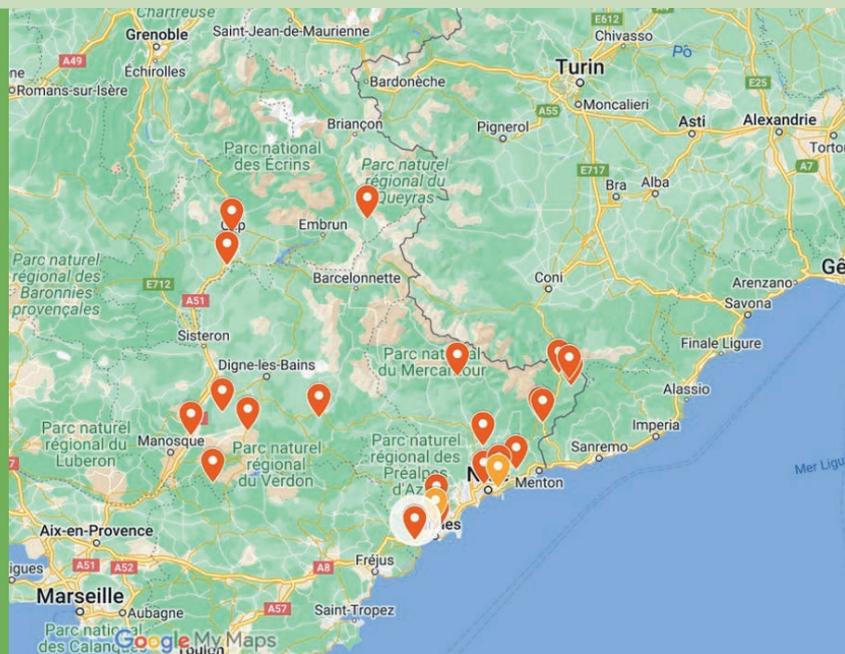
Enfin, toujours dans l'idée de se préparer à une éventuelle crise, plusieurs FDC ont été sollicitées par leur préfet, dans le cadre d'un cycle d'exercices PISU national (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) en lien avec tous les acteurs de la filière. La FNC a pu apporter son soutien aux Fédérations pour le bon déroulé de ces exercices et participer aux réunions de restitution, ce qui a permis d'enrichir le guide de préparation à la crise destiné aux Fédérations.

Fièvre hémorragique Crimée-Congo : la FNC partenaire du projet de recherche sur la détection du virus en France

En 2022, la FNC a engagé un partenariat avec une unité mixte de recherche du CIRAD (l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes) pour travailler sur la détection d'anticorps qui signalerait la présence en France du virus responsable de la fièvre hémorragique Crimée-Congo. La FNC a été contactée pour être partenaire de ce projet de recherche par la mise à disposition de sérums prélevés dans le cadre de la sérothèque fédérale nationale. Le CIRAD a trouvé un fort intérêt à pouvoir bénéficier de ce type de matériel biologique datant pour certains de plus de 10 ans, ce qui lui apporte donc une information précieuse.

Cette maladie touche l'Homme et lui occasionne des hémorragies, pouvant aller jusqu'à la mort en l'absence de traitement adapté. Elle est principalement transmise par la morsure de tiques, et plus particulièrement par l'espèce *Hyalomma marginatum*, présente sur le pourtour méditerranéen. Plusieurs cas ont déjà été signalés en Espagne au cours de ces dix dernières années. Le CIRAD a donc développé un vaste programme visant à détecter des anticorps chez des grands mammifères domestiques et sauvages sur les territoires où la tique est présente.

Cette étude se poursuit en 2023 avec sans aucun doute des informations a priori très intéressantes à venir.



Localisation des collectes de cadavres de sangliers dans les 3 départements en surveillance renforcée PPA

Situation de la PPA en Italie : surveillance renforcée et textes réglementaires

Le 5 janvier 2022, un premier cadavre de sanglier, positif au virus de la Peste Porcine Africaine était découvert dans le Piémont italien, proche de la Ligurie, à près de 90 km de la frontière française.

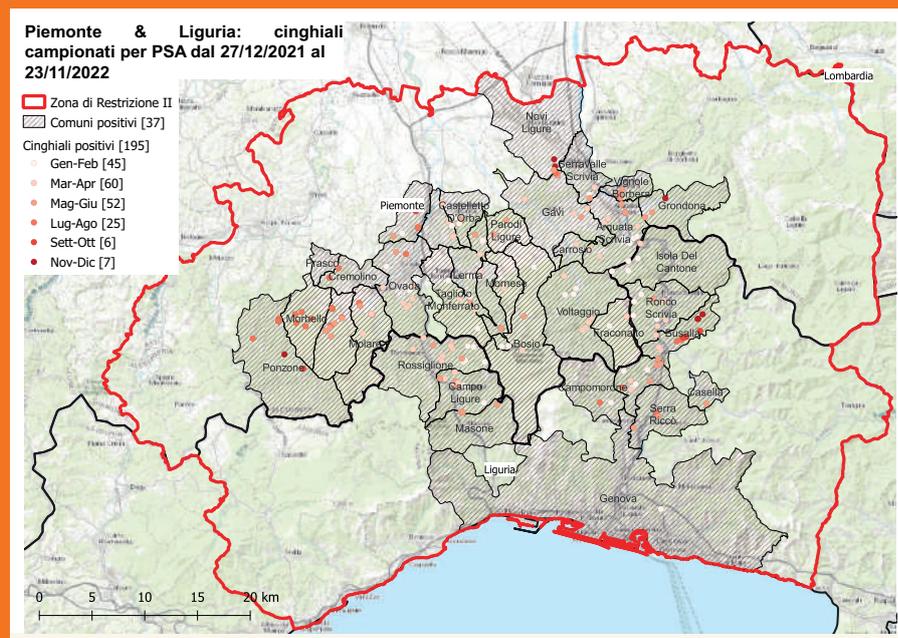
Les autorités italiennes ont alors immédiatement organisé une surveillance renforcée afin de détecter d'autres éventuels cadavres et de pouvoir mieux définir les contours de la zone infectée. Rapidement, plusieurs dizaines de cadavres ont été trouvés et la zone réglementée s'est étendue sur près de 200 communes réparties entre le Piémont et la Ligurie.

Dans cette zone, les premières mesures visant à évaluer la situation, ont été prises (interdiction de la chasse et d'autres activités de plein air pour éviter de faire bouger les sangliers, recherche de cadavres en périphérie de la zone infectée, contrôle des élevages de porcs avec dépeuplement préventif des élevages ne présentant pas des mesures de biosécurité suffisantes...). Puis l'étendue de la zone infectée s'est stabilisée au fur et à mesure de la découverte des nouveaux cas, la surveillance renforcée y est restée active, des clôtures ont été mises en place afin de séparer différents compartiments au sein de cette zone infectée et des textes réglementaires visant à réduire les populations de sangliers aux abords de cette zone infectée ont été pris.

D'autre part, deux autres territoires italiens ont fait l'objet d'une découverte de cadavres de sanglier positifs à la PPA : l'un en périphérie proche de Rome, le 04/05/22, l'autre à 65 km au Nord-Est de Rome proche de la commune de Rieti le 26/05/22.

La surveillance renforcée mise en place a permis de détecter une cinquantaine d'autres cadavres en périphérie de Rome, alors qu'aucun autre cadavre n'a été détecté autour de Rieti.

Carte des cas en Ligurie au 24 novembre 2022 : 195 cadavres de sangliers positifs à la PPA avaient été trouvés



Source : <https://www.izspltv.it/notizie/308-peste-suina-africana/1545-i-controlli-per-la-peste-suina-africana-nella-zona-infetta-436.html>

BRÈVE

Maladie du dépérissement chronique des cervidés : la FNC et l'INRAE partenaires pour une cartographie génétique

En 2022, la FNC a signé une convention de partenariat avec l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) pour la mise à disposition de matériel biologique collecté dans le cadre de la sérothèque fédérale afin d'évaluer la sensibilité génétique de nos populations de cervidés (cerf élaphe et chevreuil) à cette maladie du dépérissement chronique des cervidés.

Cette étude s'intègre dans un projet européen de grande ampleur qui vise à anticiper l'arrivée de cette maladie dans le reste de l'Europe.

En effet, cette maladie à priori, encore mal connue, d'abord détectée en Amérique du Nord où elle a causé d'importantes réductions de populations de cervidés, est présente depuis 2018 en Norvège, en Suède et en Finlande, où elle occasionne des cas chez les différentes espèces de cervidés présentes.

Des échantillons de rates de cervidés, issus de plusieurs départements ont ainsi été transférés et feront l'objet d'un séquençage génétique pour étudier le polymorphisme génétique (forme différente que peut prendre un gène) vis-à-vis du gène de résistance à la maladie. Cela devrait permettre de mieux connaître le risque de diffusion de cette maladie si elle arrivait en France.

INRAE

GRANDS PRÉDATEURS

LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA FNC EN ACTION

Pour venir en soutien aux éleveurs, le Groupe de travail grands prédateurs de la FNC a décidé de se remettre autour de la table des négociations et a rencontré le préfet Coordonnateur et le préfet Référent Loup à Lyon, le 9 novembre 2022.

Les demandes des chasseurs portées par le Groupe de travail grands prédateurs ont été formulées à l'Administration : amélioration de la précision et de l'exactitude des dénombrements chaque année au regard de la situation ressentie sur le terrain, obtention de sièges supplémentaires au sein du Groupe national loup, chasseurs équipés des mêmes moyens que les lieutenants de louveterie (jumelles et lunettes thermiques), flexibilisation dans la

mise en œuvre du dispositif d'intervention et augmentation du plafond de prélèvements. En protection des exploitations agricoles, si les tirs de défense simples et renforcés ne donnent pas de résultats, il faut que les préfets puissent activer plus rapidement les tirs de prélèvements.



Le programme Eco-Lynx lancé par la FNC

Le Groupe de travail grands prédateurs de la FNC suit également le programme Eco-Lynx. La FNC s'est associée à 15 Fédérations départementales et régionales des massifs montagneux des Vosges, du Jura et des Alpes pour porter un projet national d'information sur le retour du Lynx Boréal dans cette zone géographique.

Le Lynx Boréal a progressivement disparu du territoire français entre le 17^e et le début du 20^e siècle. De retour depuis les années 1970, cette espèce est aujourd'hui strictement protégée. Très discret, il recolonise progressivement les massifs de la France Est de la France : Vosges, Jura et Alpes.

Le programme Eco-Lynx comprend 3 volets ; suivi des populations par pièges photographiques en collaboration avec les sociétés locales de chasse ; étude Ecolemm (étude chasse ongulés Lynx au sein d'un écosystème de moyenne montagne) des populations de chevreuils et de chamois au sein de l'aire de présence de l'espèce et enfin, un volet information et communication.

Ce projet est notamment soutenu par un appui de l'OFB dans le cadre de l'écocontribution et de la DREAL BFC dans le cadre du Plan National d'Actions.

Nouveau Plan national d'actions

Le statut de conservation favorable de l'espèce étant maintenant acquis, ce nouveau PNA devra progressivement initier une réflexion sur la mise en place d'une régulation de la population Lupine, avec les outils existants de prélèvement. A défaut, la situation sera intenable pour les éleveurs français. Le Parlement Européen vient d'ailleurs de voter une résolution en ce sens, demandant la mise en œuvre effective de l'article 19 de la directive Habitats Faune Flore permettant de changer le Loup d'annexe (c'est-à-dire de le faire passer de protection stricte à protection avec exploitation).

Loup : une dynamique démographique qui perdure

Le bilan du suivi hivernal de la population de loups en France, estime en sortie d'hiver 2021/2022 une population de 921 loups. Ces éléments confirment la dynamique démographique favorable de l'espèce lupine observée depuis 10 ans.

Compte-tenu de la nouvelle estimation de la population en sortie d'hiver 2021/2022 et conformément au plafond de 19 %, le préfet coordonnateur du Plan national Loup et activités d'élevage a relevé le nombre maximal de loups pouvant être prélevés en 2022 de 118 à 174 individus.

Malgré les dispositifs de protection, et les moyens importants dégagés par l'Administration à tous les échelons d'intervention, les dépenses sont passées de 28 millions d'euros en 2018 à 35 millions d'euros en 2021. Et, les dommages sont toujours à la hausse (+20 %) en 2022. Selon le rapport de la députée Emilie Bonnard, les politiques liées au loup s'élevaient, au total à 66 millions d'euros en 2020.

VIANDE DE GIBIER

CLAP DE FIN RÉUSSI POUR LE PROJET MCDR VENAISON

Le projet MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) Venaison initié en 2019 pour se conclure en 2022, a permis d'avancer concrètement pour structurer des filières de proximité identifiées au début de la démarche. Ce projet a notamment permis de mettre à disposition des Fédérations une boîte à outils permettant de les accompagner dans leur demande d'agrément ou de mise sur le marché de la venaison.

Le projet « Mobilisation Collective pour le Développement Rural : Venaison » est le résultat d'un appel à projets lancé par le ministère de l'Agriculture en janvier 2018, que la FNC a remporté. La FNC, cheffe de file du projet, regroupe autour d'elle plusieurs partenaires nationaux : Office National des Forêts, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Centre National de la Propriété Forestière ainsi que le Conservatoire du Littoral.

Deux étapes

Ce projet s'est déroulé en deux étapes. La première commence au début du projet (juin 2019) et se termine en août 2021. Malgré la crise sanitaire, les sites pilotes ont pu être sélectionnés et accompagnés dans la mise en place de filières venaison. Des états des lieux des filières et des aides mobilisables, ont été réalisés.



“ **développer la valorisation de la venaison** ”

La seconde étape s'étend de septembre 2021 à décembre 2022. Tout au long de cette étape, des comités de pilotages et des réunions techniques organisés par la FNC ont permis des échanges réguliers entre les partenaires nationaux et les sites pilotes afin de conforter ces dynamiques.

La boîte à outils « venaison »

Cette boîte à outils sera mise en accès libre sur le site internet de la FNC.

Elle sera plus spécifiquement adressée aux Fédérations des chasseurs et aux réseaux des partenaires nationaux du projet MCDR Venaison souhaitant mettre en place une filière de valorisation de la venaison. Cette boîte à outils se compose de différents éléments comme des fiches méthode et des guides de bonnes pratiques. Les fiches méthode ont été élaborées pour accompagner les différents acteurs et répondre à leurs interrogations au point de vue pratique, organisationnel et réglementaire.

Ces fiches sont disponibles sur le site internet. Il s'agit de fiches sur l'approvisionnement en venaison pour les professionnels ; sur l'intervention dans une formation d'hôtellerie restauration ; sur l'organisation d'une opération d'aide alimentaire...

Le guide de bonnes pratiques d'hygiène de la production primaire, en cours de rédaction, détaillera ce que le chasseur ou l'association de chasseurs doit respecter pour mettre sur le marché des carcasses de gibier de la meilleure qualité sanitaire possible. Ce guide concerne les étapes depuis l'action de chasse jusqu'à la cession au consommateur final, au commerce de détail ou à l'atelier de traitement. Le guide pratique du dépeçage et première découpe par les chasseurs, dont la rédaction est à venir, détaillera ce que le chasseur ou l'association de chasseurs doit respecter pour mettre sur le marché des morceaux de gibier (après dépeçage et 1^{ère} découpe) de la meilleure qualité sanitaire possible.

Ce guide s'appuiera sur une phase d'expérimentation de terrain.



8 sites pilotes

Dans le cadre de ce projet, huit sites pilotes ont été identifiés. Ils avaient la volonté de développer la valorisation de la venaison et présentaient des problématiques et des stades d'avancement très différents. Tout au long de ce projet, la FNC et ses partenaires ont accompagné les sites pilotes. Ils se trouvent dans les départements suivants : Somme, Ardennes, Vosges, Loiret, Haute-Savoie, Cantal/Aveyron, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales. Le projet a consisté à animer et suivre le développement des projets ou des filières de ces sites pilotes afin d'en partager les différentes expériences, tout en menant des missions d'expertise sur des problématiques particulières.

Dans le détail :

En mars 2022, les représentants des sites pilotes et les partenaires nationaux du projet ont pu se réunir lors de la visite du site pilote Aveyron/Cantal afin d'échanger ensemble sur

les problématiques qu'ils rencontrent et les solutions que chacun a pu y apporter. Enfin, un atelier national de fin de projet s'est tenu le 29 novembre 2022 à Paris et a permis de présenter les actions menées, les différents outils réalisés, et a favorisé les échanges entre les intervenants de la filière.

Tout au long de ce projet, des problématiques récurrentes ont été mises en évidence : la difficulté à identifier des professionnels de la viande intéressés par le travail de la venaison, l'importance d'entretenir une relation suivie de partenariat, la complexité logistique d'organiser la collecte des carcasses de gibier qui reste un vrai facteur pouvant limiter le développement d'une filière, et enfin, l'interprétation des textes de loi.

Dans l'air du temps

Force est de constater que la valorisation de la venaison est dans l'air du temps : la demande en viande locale, à bas bilan carbone et présentant un intérêt nutritionnel certain, correspond aux attentes des consommateurs.

Dans ce contexte, il est indispensable de développer des filières de mise sur le marché qui permettront aux consommateurs de se fournir en produits de gibier frais, ou transformés, à tout moment de l'année et permettant tout type de cuisine. Ce développement de filières est aussi un vecteur de maintien d'emplois locaux (transporteurs, ateliers de transformation de viande, artisans bouchers-charcutiers-traiteurs, restaurateurs).

Il reste encore du travail sur l'élaboration de guides de bonnes pratiques, le développement de formations, ainsi que l'expérimentation sur les possibilités de dépeçage et de première découpe par les chasseurs. Et bien que le projet MCDR Venaison se termine, la FNC et ses partenaires comptent bien poursuivre leur engagement pour le développement des filières de valorisation de la venaison sur l'ensemble du territoire français.



Somme

Valorisation de la venaison du Parc du Marquenterre en circuit court via les artisans locaux

Loiret

Etude des potentialités de la région pour la valorisation de la venaison des professionnels

Pyrénées-Orientales

Développement de gammes désaisonnalisées de nouveaux marchés

Ardennes

Etude de faisabilité : évaluation de l'offre des chasseurs et de la demande des professionnels

Vosges

Accompagnement de la diversification d'une Petite ou Moyenne Entreprise (PME), structuration du réseau de collecte des professionnels

Haute-Savoie

Création d'un atelier agréé pour la valorisation locale du gibier de montagne

Aveyron - Cantal

Relance et diversification économique d'un abattoir grâce à la venaison

Hautes-Pyrénées

Réflexion pour la création d'un atelier de traitement de petits volumes, afin de simplifier la logistique du professionnel déjà investi sur le sujet





ÉVÈNEMENT

ATELIER NATIONAL VENAISON : QUELS LEVIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ?

L'atelier national venaison a rassemblé, le 29 novembre, plus d'une centaine de professionnels à la Fondation François Sommer, à Paris. Cette journée a identifié des pistes de réflexion pour développer ces filières qui sont un formidable atout économique et social pour les territoires ruraux.

« Promouvoir la venaison française pour la rendre plus accessible aux consommateurs français est mon objectif depuis mon élection à la tête de la FNC » a déclaré Willy Schraen, le président de la FNC, lors de l'atelier national du 29 novembre qui a conclu le projet venaison dans le cadre de la mobilisation collective pour le développement rural. « Ces filières de valorisation de venaison sont un formidable atout économique et social pour les territoires ruraux parce que la question de la viande de gibier intéresse bien au-delà des seuls chasseurs. Manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs ! Déguster cette viande d'exception, c'est déjà se rapprocher, un peu, de notre mode de vie rural ! » a-t-il souligné.

Cet atelier national qui a laissé une large part aux retours d'expérience des acteurs et aux débats entre professionnels, a lancé des pistes de réflexion. Il s'agirait notamment d'élaborer un guide de bonnes pratiques en collaboration étroite avec les professionnels du secteur. Il détaillerait ce que les professionnels qui collectent des carcasses, les font estampiller et les transfèrent, devraient respecter pour mettre sur le marché des produits issus de venaison de la meilleure qualité sanitaire possible. Ce guide appréhenderait les pratiques après la collecte auprès des chasseurs et irait jusqu'à la commercialisation au consommateur.

Une nouvelle formation

Les participants à cet atelier ont également convenu de la nécessité de créer une formation pour les chasseurs mettant la venaison sur le marché. Cette formation serait complémentaire à la formation « examen initial de la venaison » qui vise à détecter des anomalies, voire, à écarter de la mise sur le marché les carcasses pour lesquelles il y a un risque sanitaire. Elle permettrait d'aider les Fédérations qui accompagnent les associations de chasseurs mettant des carcasses sur le marché, à améliorer leurs pratiques. Cette formation se baserait sur une déclinaison des bonnes pratiques d'hygiène de la production primaire. Par ailleurs, développer des abattoirs mobiles peut-il présenter une opportunité pour la filière gibier ? Cela permettrait de simplifier la problématique de la logistique de la collecte. Pour optimiser les démarches administratives et la connaissance des filières, le développement d'un réseau de « référents gibier » dans l'Administration (au moins un par région), a été évoqué.

Le nœud gordien réglementaire

Enfin, deux points particuliers du règlement européen (CE) 852/2004 seraient à préciser : le terme regroupement de carcasses et la question du refroidissement en centre de collecte. Pour Willy Schraen, « ce n'est rien d'autre que le nœud gordien réglementaire qui dépend aujourd'hui directement de la DGAL, en sachant que notre avenir dépend de la volonté ministérielle de faire avancer ou non ce dossier ». Le président de la FNC a appelé à une nouvelle journée nationale venaison « pour faire ensemble le constat que la viande de gibier française a gagné le cœur des Français par leurs assiettes. Dis-moi ce que tu manges, je te dirais qui tu es, écrivait le gastronome français Jean Anthelme Brillat-Savarin il y a deux siècles. Preuve que depuis toujours, nutrition et identité sont intimement liées » a-t-il conclu.

“ **Elaborer un guide de bonnes pratiques avec les professionnels du secteur** ”



DÉGÂTS DE
GRAND GIBIER

L'ÉTAT À L'ÉCOUTE

Fin février 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a eu un effet immédiat sur les cours des denrées agricoles avec des augmentations entre 30 % et 50 %.

La FNC s'est immédiatement emparée du sujet pour que les Fédérations des Chasseurs soient intégrées au plan de résilience que le gouvernement mettait en place. Conjointement, l'accord avec le monde agricole s'est aussi concrétisé.

Le sujet de la guerre en Ukraine et ses effets sur la facture des dégâts agricoles a été abordé dans le cadre du plan de résilience présenté par le gouvernement. L'objectif poursuivi par la FNC était de faire compenser les surcoûts des barèmes d'indemnisation dus à ce conflit. Cet enjeu a été d'ailleurs évoqué par plusieurs candidats à la Présidentielle, dont Marc Fesneau, représentant d'Emmanuel Macron, lors de l'Assemblée générale de la FNC, fin mars 2022. Des confirmations ont été données lors des rencontres avec les ministres de l'écologie et de l'agriculture nouvellement nommés après l'élection d'Emmanuel Macron à la présidentielle.

La rencontre, le 26 septembre 2022, entre Willy Schraen, Président de la FNC accompagné de Thierry Cabanes, Secrétaire de la FNC, chargé du dossier dégâts, et le Président de la République a permis de définir le montant d'une enveloppe allouée d'environ 20 M€ établie à partir de simulations transmises par les services de la FNC.

Les modalités d'intervention furent discutées durant l'automne 2022 pour déboucher sur la signature de conventions individuelles, en décembre, entre l'Etat et chaque Fédération avec la détermination d'une enveloppe par département.

Un plan de résilience à 18,6 millions d'euros

Ainsi, l'ensemble de ces enveloppes départementales du plan de résilience constitue un total de près de 18,6 M€.

Fin décembre, les premiers paiements (70% des enveloppes) ont été effectués directement par l'Etat sur les comptes des Fédérations et fonds d'indemnisation concernés dans les départements de droit local (57 67 et 68).

En 2023, une dernière phase consistera à clôturer les dossiers avec les justificatifs avant demande du solde final par chaque Fédération. A cette fin, la FNC, en accord avec les services du ministère, proposera à nouveau des outils informatiques d'aide adaptés.

Le président Willy Schraen s'est félicité de cette aide conforme à l'engagement du Président de la République et du travail de qualité effectué en bonne intelligence avec les services de l'État aussi bien au niveau national avec le ministère de l'Écologie, qu'avec les services déconcentrés de l'État (DDT(M) et Préfectures) et les fédérations.



L'objectif poursuivi par la FNC était de faire compenser les surcoûts des barèmes d'indemnisation dus au conflit

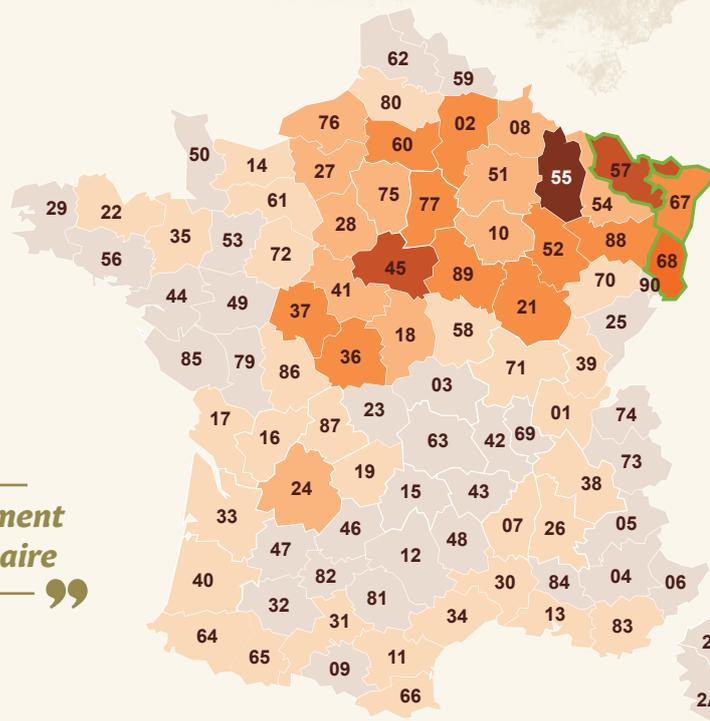
Un accord avec le monde agricole

En parallèle, 2022 a été l'année de la poursuite des discussions avec l'Etat vis-à-vis de l'accompagnement financier nécessaire pour mettre en œuvre le projet d'accord établi avec le monde agricole début 2021. Le 26 septembre 2022, le Président de la République a transmis sa proposition de soutien sur 3 ans avec des montants dégressifs, soit 25 M€ en 2023, 20 M€ en 2024 et 15 M€ en 2025. Ces sommes sont subordonnées à la traduction réglementaire de l'accord établi avec le monde agricole qui propose notamment des outils de gestion supplémentaires mais aussi à des engagements de la part des Fédérations dans la mise en œuvre sur le terrain, afin d'atteindre l'objectif de réduire la surface détruite au niveau national des principales cultures de 20% et de tendre vers 30%.

“ **Un accompagnement financier nécessaire** ”

Un protocole d'accord matérialisant ces principes et engagements respectifs était en cours d'établissement à l'heure où nous bouclons ces lignes. Sa signature permettra d'entamer la phase de mise en œuvre qui sera accompagnée de communications vers les réseaux concernés (agricoles et cynégétiques). Par ailleurs, une journée de séminaire conjointe entre la FNC, la FNSEA, les Chambres d'Agriculture et JA a été programmée en février 2023.

Montant des charges (€) Dossiers dégâts agricoles de grand gibier Saison 2020 / 2021



Département :

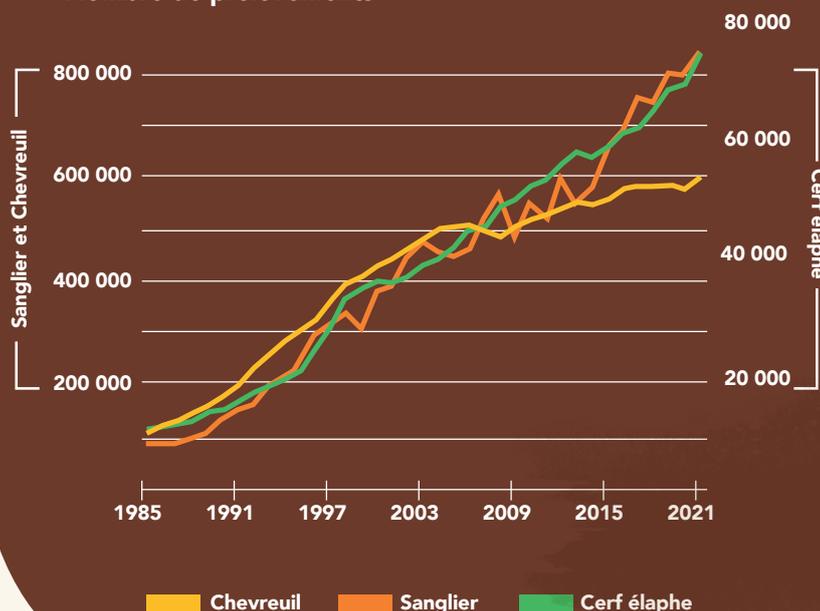


Droit local - FIDS (sanglier)

Charges totales 2020 / 2021 :



Nombre de prélèvements :



842 802 sangliers prélevés, soit 5,2 % d'augmentation pour la saison 2021-2022

Après des saisons de chasse particulières à la suite de conditions sanitaires difficiles liées à la covid-19, les tableaux de chasse des trois principaux grands gibiers sont de nouveau à la hausse.

Les chasseurs ont poursuivi leur mission d'intérêt général de régulation du grand gibier conscients de l'importance de celle-ci vis-à-vis des autres acteurs ruraux.

Ainsi, le tableau de chasse sanglier de la saison dernière dépasse pour la troisième saison consécutive le chiffre de 800 000 animaux pour atteindre un nouveau record avec le chiffre de 842 802 (+5,2%).

Pour les cervidés, là aussi les tableaux sont à la hausse dans des proportions différentes selon les espèces mais avec de nouveaux records de prélèvements pour le chevreuil (+3,7%) et pour le cerf (+7,3%).

FORÊT

UNE ANNÉE 2022 D'INTENSES DISCUSSIONS

Les Assises de la forêt et du bois se sont clôturées en mars 2022 après des réunions de travail spécifiques auxquelles la FNC a participé. Elle a défendu la nécessité de baser les discussions sur des données techniques validées. Ainsi, les suivis ICE (indicateurs de changement écologique) ont été valorisés comme tels.

Fin 2021, la FNC avait participé au groupe de travail autour de la biodiversité et à celui autour de la concertation territoriale. Une réunion dédiée au sujet du dialogue forestiers-chasseurs avait eu lieu en décembre 2021. La FNC avait également contribué par écrit sur le sujet de la consolidation des espaces de concertation existants et sur la formation-information des professionnels intervenants.

Des synthèses des travaux et des fiches actions ont été alors produites et servent de support aux travaux actuels des différentes commissions nationales ministérielles.

“ **Installation d'un Comité technique national de l'Équilibre forêt-gibier** ”

Ainsi, en matière d'équilibre forêt-gibier, une fiche dédiée prévoit l'installation d'un Comité technique national de l'Équilibre forêt-gibier, qui s'appuiera sur un « baromètre national de l'équilibre forêt-gibier ». La parution d'une instruction technique aux préfets pour veiller à l'équilibre forêt-gibier et accompagner le dialogue forestiers-chasseurs y est également prévue. Des échanges s'initient en cette fin 2022 pour la mise en œuvre de ces actions.

Un schéma de certification

Le deuxième semestre 2022 a vu également la reprise des discussions du Forum de PEFC pour la révision programmée du standard PEFC. En effet, l'Association Française de Certification Forestière « PEFC France » définit les bonnes pratiques de gestion forestière adaptées à la forêt française à travers son schéma de certification. Ce schéma est révisé périodiquement dans une optique d'amélioration continue.

Le monde de la chasse est concerné par le sujet de l'équilibre forêt-gibier qui a fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, parmi les exigences opérationnelles de ce standard, certaines s'appliquent en matière d'équilibre sylvo-cynégétique pour les propriétaires demandeurs de certification pour leur forêt.

Après de nombreux temps d'échanges, un projet de standard est proposé en consultation publique du 5 janvier au 6 mars 2023 inclus.

Au sein de celui-ci, comme pour le précédent, il est en premier lieu demandé aux propriétaires, de signaler les

dégâts éventuels observés et de s'assurer de la cohérence des plans de chasse appliqués sur leur territoire.

Le projet de standard a ensuite été enrichi en évoquant la relation propriétaire et détenteur de droit de chasse notamment via les engagements inscrits dans le bail de chasse. De même, la nécessité de mettre en œuvre une analyse partagée de la situation en cas de déséquilibre forêt-gibier avéré y est inscrite ainsi qu'une liste d'exemples de mesures « correctives » à mettre en œuvre. La limitation de l'agrainage fait partie de cette liste mais avec la notion de maintien possible en cas de problématique de dégâts agricoles autour de la zone.

Les chasseurs contre les feux de forêt

L'été 2022 a été de nouveau difficile pour la forêt avec des records de chaleur et de sécheresse. Bien sûr, les effets très marquants, directs et désastreux ont été les incendies de forêt de grande ampleur (surface brûlée 8 fois supérieure à la moyenne avec 61 000 ha forestiers brûlés). La France a été particulièrement touchée avec l'Espagne, mais dans un contexte plus large, l'Union européenne a enregistré cette année un niveau record de surfaces brûlées par les feux de forêt avec 785 000 ha partis en fumée du 1^{er} janvier au 19 novembre 2022. Les chasseurs se sont illustrés durant tout l'été par l'aide qu'ils ont apportée, dans ce contexte, aux pompiers.





La FNC auditionnée

Deux missions spécifiques (cartographie des risques, articulation des politiques publiques) ont été lancées notamment pour préparer «un grand chantier national» pour la reconstitution des forêts incendiées, accompagné de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de prévention et de lutte contre les incendies.

La FNC a été auditionnée dans ce cadre et a rappelé le rôle actif des chasseurs, grands connaisseurs de terrain, sur ces deux volets. Il a été indiqué la nécessité d'associer le plus en amont possible le réseau cynégétique aussi bien dans la prévention que dans les comités de crise en cas de lutte effective.

Un nécessaire équilibre

Dans cette audition, ont été abordées les inquiétudes vis-à-vis de la progression attendue vers 10% de surfaces en aire à protection forte qui se traduit souvent par une stratégie de non-intervention dans ces zones. Les appels à créer des zones de libre évolution de manière anarchique ont été également évoqués, de même que les effets négatifs vis-à-vis de l'avenir de la forêt notamment dans le cadre de la prévention incendie mais aussi en matière de gestion des populations d'ongulés et leurs conséquences possibles.

Le très récent rapport sur les ongulés sauvages de France métropolitaine publié par le ministère de la Transition écologique dans le cadre de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE), confirme cette approche nécessaire d'équilibre entre les externalités positives (services écosystémiques) avec notamment la limitation du couvert végétal apportant des bienfaits en matière de biodiversité et de prévention d'incendies et les externalités négatives (contraintes) possibles induites par les populations d'ongulés sauvages (dégâts aux productions forestières, agricoles, collisions, risques sanitaires, etc.).



Les plans de soutien à la filière bois-forêt s'enchaînent

Les effets des changements climatiques avec les dépérissements de boisement observés, mais aussi la pression sur les marchés bois que cela soit en combustible aussi bien qu'en matériel de construction font que le sujet de la gestion forestière et de l'exploitation du bois reste d'actualité. Ainsi, l'Etat enchaîne les plans de programmation de soutien à la filière bois-forêt et notamment pour le renouvellement forestier (plan de relance, plan d'avenir 2024, France 2030).

Ainsi, avec le plan France 2030, des fonds supplémentaires seront débloqués pour garantir la durabilité, la résilience et la capacité de production de la forêt française, équivalant à la plantation de plusieurs dizaines de millions d'arbres d'ici 2030, en complément des 50 millions initiés dans le cadre de France Relance, d'ici 2024.







Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20

www.chasseurdefrance.com

Suivez-nous sur :  Youtube |  Facebook |  Twitter |  Instagram